



L'Armée de Marie

les dessous d'une longue saga

par Sylvie PAYEUR R.



Introduction

Vie d'Amour et les autres écrits de Marie-Paule forment une oeuvre unique:



- c'est un traité de vie spirituelle dépassant tout ce qui a été écrit à ce jour – l'auteure expérimente et décrit non seulement les trois âges de la vie spirituelle mentionnés par les maîtres de spiritualité, mais également d'autres étapes inconnues jusqu'alors, et elle nous fait découvrir les trois mondes de la Terre Totale et le Coeur du Coeur du Père;
- c'est la biographie de la Co-Rédemptrice, l'histoire du salut s'écrivant à nouveau en notre temps, par le biais d'une vie de souffrances inouïes et de paroles de Dieu et de Marie Immaculée qui feront scandale pour les personnes incapables d'accueillir le Plan divin;
- c'est «le procès de l'humanité», ainsi que le disait le Père Philippe Roy¹, à travers l'histoire de l'Oeuvre que Dieu a offerte à l'humanité pour la faire entrer dans le Royaume du Septième Jour. «ON POURRA CROIRE QUE TU MANQUES À LA CHARITÉ, MAIS TU NE FERAS QUE DÉNONCER LE MAL», a dit le Ciel à Marie-Paule en lui intimant l'ordre de parler, d'écrire pour faire un grand nettoyage et redresser les voies.

Le Pape Paul VI² avait lui-même reconnu que «la fumée de Satan était entrée dans l'Église». «En ce temps qui est notre Temps», a écrit Marie-Paule, c'est la Femme de l'Apocalypse qui, sous le nom de Dame de Tous les Peuples, agit à travers les événements pour réaliser Elle-même ce qu'Elle a annoncé, apposant son sceau au fur et à mesure que le grand nettoyage se fait.» (*Le Royaume*, n° 160, mars-avril 2003, p. 21)

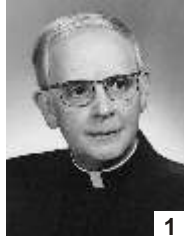
Étape nécessaire à l'établissement du Royaume sur la terre car, «avant d'espérer que les églises entrent dans l'Église, poursuit notre Fondatrice, il faudra d'abord que l'Église catholique soit purifiée. Marie devra donner de bons coups de balai pour nettoyer son enceinte et ensuite, dans la propreté et la beauté, nous pourrions inviter nos frères et soeurs en Jésus-Christ à goûter aux joies sublimes de notre appartenance au Dieu d'Amour.» (*Id.*, n° 74, mai-juin 1990, p. 5)

Mais les prophètes envoyés par Dieu sont en général mal accueillis:

«CE SONT MES PRÊTRES QUI TE CRUCIFIERONT», a indiqué le Seigneur à Marie-Paule en 1958, lorsqu'il lui a annoncé la mission douloureuse qui serait la sienne. En 1972, Il ajoute: «MES PRÊTRES, CE SONT AUSSI MES ÉVÊQUES.»

Les Évêques se feront les plus farouches adversaires de l'Oeuvre de Dieu; l'un d'entre eux, qui a requis l'anonymat, a dénoncé leur attitude comme étant causée par «le refus du Surnaturel».

C'est ainsi qu'en luttant contre la petite Armée de Marie et sa Fondatrice, Marie-Paule, ils auront lutté contre Dieu même et auront été responsables de grandes souffrances, ne serait-ce que parce qu'ils auront empêché le bien de se faire par le biais de cette Oeuvre; mais leur action est beaucoup plus lourde de conséquences et a des répercussions tragiques pour l'humanité.



Abbé P. Roy 1



Pape Paul VI 2



R. Auclair 3



Card. Léger 4



P. J.-A. Veilleux 5



Mgr Fortier 6



Mgr G. Ouellet 7



Mgr J. Gratton 8



Mgr Léo Blais 9

Il faudra pourtant, pour accéder au Royaume, que chacun accueille le Plan de Dieu manifesté en la personne de la Dame de Tous les Peuples, Co-Rédemptrice, Médiatrice et Avocate. Elle est le passage obligé vers le Royaume. À Kérizinen, le Seigneur disait de Sa Mère:

«Elle ne s'ajoute pas à la Rédemption: Elle est dans la Rédemption même. Elle était essentielle à la Rédemption. (...) Mes grâces, Je ne veux pas les distribuer seul, mais par Elle, qui devient ainsi le canal par où passent toutes les grâces. Sa dévotion n'est donc pas facultative: elle est absolument nécessaire. Comprenez-La comme mon complément divin: votre Co-Rédemptrice.»

Or, nous savons que Marie Immaculée a choisi Marie-Paule pour l'oeuvre de la Co-Rédemption, ainsi que le précisait le Seigneur à celle-ci, le 4 mai 1958:

«TU SAIS, MON ENFANT, QUE MA MÈRE BIEN-AIMÉE EST PASSÉE SUR TERRE ET QU'ELLE EST MONTÉE AU CIEL SANS MOURIR! JE DOIS TE DIRE AUJOURD'HUI QU'ELLE S'EST INCARNÉE ET SON REGARD MATERNEL S'EST PENCHÉ SUR TOI. C'EST TOI, MON ENFANT, QUI SOUFFRES MA PASSION ET QUI, AU NOM DE MA MÈRE BIEN-AIMÉE, VAS REDONNER LE CHRIST AU MONDE. (...) ACCEPTE, MON ENFANT, DE CONTINUER L'OEUVRE DE MA MÈRE BIEN-AIMÉE.»

«Qu'il me soit fait selon Votre Parole, ô mon Amour; mais de grâce, ayez pitié de ma petitesse!»

C'est en ces mots que Marie-Paule accepte cette mission, sans savoir ce que le Ciel lui réserve et qu'il lui dévoilera peu à peu. Dans sa Préface à *Vie d'Amour*, Raoul Auclair³ écrivait:

«Ces prophétiques images, présentées à l'oeil de l'âme, ne sont que de brefs éclairs, traversant ça et là une profonde nuit: celle du long chemin qu'elle sait lui falloir parcourir. Et jamais un éclair n'éclaira la nuit. Ainsi donc, si sa route n'en est pas mieux dessinée – elle, pourtant, la toute-déterminée –, elle reçoit toutefois en ces signes l'assurance que le Seigneur la mène et que son destin, du fait de son abandon total, est entre les mains de Dieu. Si grand que soit ce destin, elle n'y parviendra qu'au terme du chemin. Et ce chemin, c'est le chemin de la croix» (vol. I, p. 17).

La mission de Marie-Paule étant étroitement

reliée au renouvellement de l'Église, elle recevra dans cette Église les plus grands appuis comme les plus importants reniements. En cette heure, il convient de revenir sur ce parcours pour exposer la vérité sur l'Armée de Marie et sa Fondatrice, tellement méprisées, rejetées, tournées en dérision – parcours que nous referons à partir des pages de *Vie d'Amour*, de *Vie d'Amour, Appendice* et des autres écrits de Marie-Paule. On nous pardonnera de ne citer que quelques références, pour ne pas alourdir ce texte; celles qui ne sont pas mentionnées se trouveront facilement, à la date indiquée dans le texte, dans les volumes de *Vie d'Amour*.

Le rejet de l'Envoyée

Après que Marie-Paule se fut offerte à Dieu en victime pour les âmes, à l'âge de 12 ans, le Ciel l'a formée en vue d'un rôle unique pour l'Église et pour le monde. La croix s'est attachée à ses pas, tandis que Dieu et Marie l'instruisaient en son coeur. Le Seigneur l'informe ainsi d'un aspect de la mission qui l'attend:

«SOIS BONNE, MON ENFANT: UN JOUR, TU SERAS MON PORTE-PAROLE AUPRÈS DES AUTORITÉS RELIGIEUSES. SI ELLES ONT CONFIANCE, DE GRANDES CHOSES SERONT ÉVITÉES DANS DES PÉRIODES DOULOUREUSES.» (*Vie d'Amour*, vol. I, chap. 7, p. 51)

Une vingtaine d'années plus tard, au cours de la Semaine Sainte de 1958, elle reçoit de Marie un message pour le Cardinal Paul-Émile Léger⁴, Archevêque de Montréal, pour lui demander de prendre diverses actions en faveur de la dévotion mariale. La Sainte Vierge termine son message par cette promesse:

«Les grâces de Marie seront éloquentes et prouveront que c'est notre Souveraine qui redonnera le Christ au monde.»

Mais le Cardinal Léger n'accepte pas ce message que lui porte le Père J.-Armand Veilleux⁵, o.m.i., directeur spirituel de Marie-Paule. Après la rencontre, celle-ci «voit» à distance le Cardinal qui arpente un corridor et qui, repensant à la visite du Père Veilleux, envoie mentalement promener Marie-Paule: «Peuh!... cette femme!»

Marie annonce alors à Marie-Paule:

«PUISQUE LE CARDINAL N'A PAS VOULU ACCEPTER, LES SCANDALES POLITIQUES, CIVILS ET RELIGIEUX ÉCLATERONT, DES TÊTES TOMBERONT ET LE SANG COULERA.» (*Id.*, chap. 51, p. 313, 315)

Quelques semaines plus tard commencent à se réaliser ces sombres prophéties... et les événements s'enchaînent au fil des années, toujours plus dramatiques, car la plupart des autorités religieuses ont rejeté l'Envoyée de Dieu et de Marie en notre temps.

«L'Armée de Marie, oui; Marie-Paule, non»: tel est le slogan utilisé par des Évêques dès les premières années de l'existence de l'Oeuvre. Monseigneur Jean-Marie Fortier⁶, Évêque de Sherbrooke, ajoute: «Marie-Paule, Marguerite [de la Légion des Petites Âmes] et Bernadette Soubirous sont des illuminées.» Et Monseigneur Gilles Ouellet⁷, de Rimouski, ajoute pour sa part à ce slogan: «Qu'elle [Marie-Paule] disparaisse! Bernadette Soubirous a disparu dans un couvent.» Propos répétés par d'autres Évêques. (*Id.*, vol. X, chap. 9, p. 54-55)

Tant de prêtres et d'Autorités religieuses, dont Mgr Jean Gratton⁸ et Mgr Léo Blais⁹, clameront à tout vent que Marie-Paule est «une folle», «une illuminée», «une schizophrène»... Souvent Marie-

Paule «voit» et «entend» à distance les conversations la concernant à l'Archevêché où «l'on déchire à belles dents sa réputation et les boutades semblent recherchées par certains et ignorées volontairement par d'autres» (*Vie d'Amour, Appendice*, vol. III, p. 178, 196).

Tant d'ennemis de l'Oeuvre dans les officines ecclésiastiques où l'on échafaude des plans pour détruire l'Armée de Marie et discréditer sa Fondatrice! Mais toujours le Seigneur déjoue ces plans en informant Marie-Paule et en lui indiquant comment avancer.

Monseigneur Lionel Audet, «ennemi numéro 1 de l'Armée de Marie»

En janvier 1972, le Seigneur indique à Marie-Paule:

«*SON EXCELLENCE MONSIEUR LIONEL AUDET*¹⁰ *SERA L'ENNEMI NUMÉRO 1 DE L'ARMÉE DE MARIE.*» (*Vie d'Amour*, vol. VIII, chap. 75, p. 387)

Ces paroles se sont réalisées non seulement au pays, mais jusqu'au Vatican. Monseigneur Audet a essayé de nuire à l'Oeuvre de toutes les manières, et cela dès le temps de l'Équipe mariale, donc avant la fondation de l'Armée de Marie, le 28 août 1971. Peu après la fondation, alors que le Père Victor est allé le rencontrer pour l'informer de l'Oeuvre, l'Évêque lui demande «que notre groupe **disparaisse**». Il déclarera aux Pères Denis et Victor: «Je peux mettre la hache dans l'Armée de Marie comme je l'ai mise dans l'Armée bleue.»

Voici quelques actions de Monseigneur Audet pour «mettre la hache» dans l'Oeuvre mariale (cf. *Vie d'Amour, Appendice*, vol. II, p. 180-185):

En janvier 1972, il demande au Supérieur des Pères Denis et Victor, le Père Dominique Casera¹¹, o.s.cam., d'arrêter les deux jeunes prêtres dans leur apostolat marial. Mais le Père Dominique, qui avait constaté le renouvellement intérieur des deux Pères au contact de l'Armée de Marie, répond à l'Évêque: «Si vous croyez qu'ils agissent mal, arrêtez-les vous-même, moi, je n'ai aucune raison de le faire.»

Monseigneur Audet lance par la suite de nombreuses attaques contre l'Armée de Marie et ses Dirigeants, et ces calomnies sont reprises par:

- des communautés religieuses féminines qui se disent les amies de cet Évêque («*DE PLUSIEURS COMMUNAUTÉS VIENDRONT LES CALOMNIES*», avait précisé le Ciel à Marie-Paule en 1970, un an avant la fondation de l'Armée de Marie);
- des prêtres réguliers et séculiers qui disent que Monseigneur Audet est leur Conseiller et leur grand Ami. Homélies, conférences, revues, journaux contribuent à la campagne de salissage.

En 1974, Monseigneur Audet tente d'empêcher le Cardinal Maurice Roy d'approuver l'Armée de Marie. Monseigneur Robert Lacroix¹², conseiller moral nommé par le Cardinal auprès de l'Oeuvre, dit un jour à Marie-Paule: «Ce que le Cardinal Roy fait, Monseigneur Audet le défait.» Il lui dit également: «Criez partout que l'Évêché [*le Cardinal Roy*] est avec vous cent pour cent», alors qu'il est atterré d'entendre tant de fausses accusations contre l'Oeuvre, particulièrement de la part de religieuses qui répandent que l'Évêché [*Monseigneur Audet*] est contre l'Armée de Marie. «Si vous saviez tout ce que le Cardinal Roy peut souffrir à cause de Monseigneur Audet!» dit un jour Monseigneur Lacroix à Marie-Paule.

Et Monseigneur Audet, qui bloque l'approbation à l'Archevêché du *Manuel de l'Armée de Marie*, en divulgue le contenu à l'Abbé Michel Verret qui fonde alors «Les Frères et Soeurs de la petite Thérèse de l'Enfant-Jésus», oeuvre s'inspirant en tout point du programme de l'Armée de Marie et qui lance la revue *Vivre d'amour...* (Une situation semblable se produira lorsque Marie-Paule fondera la Famille des Fils et Filles de Marie, en 1981: le programme sera transmis par Monseigneur Audet à Soeur Jeanne Bizier qui fondera la Famille Myriam-Bethléem.) Pour ce qui est de l'oeuvre fondée par l'Abbé Verret, même si Monseigneur Audet ordonne que les portes des égli-



10
Mgr L. Audet



11
P. Casera



12
Mgr Lacroix



13
Card. Benelli



14
Card. Roy



15
Mgr van Lierde



16
Mgr Monduzzi



17
Mgr Martin



18
Abbé A. Lessard



19
Card. Vachon



20
M. de la Motte



21
Frère H. Lemay

ses lui soient toutes grandes ouvertes, elle vivote et s'éteindra en 1985.

Des documents sur l'Armée de Marie disparaissent du bureau du Cardinal Roy; des lettres adressées au Cardinal par Marie-Paule ou par ses prêtres collaborateurs ne se rendent pas à destination... par contre, des lettres de Monseigneur Audet contre l'Armée de Marie partent de l'Évêché en direction de Rome:

LETTRE ENVOYÉE À ROME

En 1975, Monseigneur Audet déclare à des religieuses, alors que l'Armée de Marie est sur le point de partir en pèlerinage à Rome et que le Pape Paul VI a demandé à voir les Dirigeants: «Vous verrez, l'Armée de Marie ne sera pas reçue par le Pape.» Effectivement, avant le départ du pèlerinage, le Seigneur montre à Marie-Paule une lettre partant de l'Archevêché de Québec en direction de Rome et qui «*NUIRA AU DERNIER MOMENT*».

Précisons d'abord qu'à Rome se déroule un manège semblable à celui qui se passe à l'Archevêché de Québec, alors qu'on répète en certains milieux: «Lorsque le Pape Paul VI dit oui, Monseigneur Benelli¹³ dit non.»

Plus de 300 pèlerins de l'Armée de Marie doivent assister à l'audience générale du 28 mai 1975, Place Saint-Pierre, et l'Oeuvre doit être citée, car elle a été recommandée par le Cardinal Roy¹⁴ et par Monseigneur Jean-Pierre van Lierde¹⁵. La veille de l'audience, Monseigneur Giovanni Benelli, Substitut à la Secrétairerie d'État, intervient auprès du Régent de la Préfecture de la Maison Pontificale, Monseigneur Monduzzi¹⁶, et du Préfet de la Maison Pontificale, Monseigneur Jacques Martin¹⁷, pour exiger que l'Armée de Marie ne soit pas citée et qu'on enlève du dossier ce qui la concerne; à force d'insistance, à 23 heures la veille, il obtient gain de cause auprès de Mgr Monduzzi.

D'autre part, une personne inconnue dérobe le document officiel accordant aux pèlerins de l'Armée de Marie quelque 350 places pour l'audience du Pape. L'Armée de Marie en obtient une copie de Monseigneur Jacques Martin. Au moment de l'audience, ce billet est présenté au placier qui dirige nos pèlerins vers leurs sièges réservés, quand surgissent deux autres placiers qui invectent le premier et lancent rageusement en français:

«Dehors, les Canadiens!»

Quelle scène disgracieuse, au coeur de la chrétienté!

Quant à Monseigneur Martin, outré des interventions des Évêques canadiens, il déclare aux Dirigeants de l'Armée de Marie: «Les problèmes viennent de l'Archevêché de Québec... Il faut que les Évêques canadiens soient unis. C'est de là que sont venues les difficultés.»

Et Monseigneur Martin demandera à Monseigneur van Lierde: «Dites aux Dirigeants de l'Armée de Marie d'aller au fond des choses. Jamais ces choses ne se sont faites ici, c'est devenu intolérable.»

UN AUTRE AMI DE MONSIEUR AUDET

Enfin, étant le grand Ami de nombreux adver-

saires de l'Oeuvre, Monseigneur Audet l'est aussi de l'Abbé André Lessard¹⁸, Curé de Saint-Pie-X à Québec, qui sera nommé Assistant ecclésiastique de l'Armée de Marie par Monseigneur Vachon. Or, ce Curé n'a jamais accepté l'Armée de Marie dont il se disait pourtant heureux de profiter de la belle chorale dans sa paroisse.

CALOMNIES ET VOL DE DOCUMENTS

Si le Cardinal Maurice Roy subissait des pressions contre Marie-Paule et l'Armée de Marie, sans cesse calomniées en sa présence, il a eu le mérite d'aller au fond des choses et d'interroger personnellement la Fondatrice et ses principaux collaborateurs. Chaque fois il était surpris des réponses qu'il recevait, preuves à l'appui, et il bénissait Marie-Paule à la fin de l'entrevue. Les successeurs du Cardinal Roy ne procèdent pas avec la même prudence.

Mais que se passe-t-il à l'Archevêché? Le 21 juin 1973, le Seigneur avait indiqué à Marie-Paule: «*LES LOCAUX DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL MAURICE ROY ONT ÉTÉ VISITÉS PENDANT LA NUIT ET IL S'AGIT DE DOCUMENTS QUI ONT ÉTÉ ENLEVÉS.*» Et ce «vol de documents» perpétré alors que le Cardinal Roy était à Rome n'a pas été unique: en janvier 1984, Monseigneur Vachon¹⁹, le successeur du Cardinal Roy, réclame à Marie-Paule les rapports financiers de l'Armée de Marie – qui pourtant avaient été adressés à l'Archevêché chaque année depuis trois ans, et à deux adresses différentes au cours des deux dernières années. (Cf. *Vie d'Amour, Appendice*, vol. I, p. 181)

NOUVELLES DE LA MILICE DE JÉSUS-CHRIST

Le 24 mars 1984, Marie-Paule reçoit un appel de S.E. Monsieur Emmanuel Houdart de la Motte²⁰, Maître Général de la Milice de Jésus-Christ (Oeuvre à laquelle est affiliée l'Armée de Marie depuis 1977), qui l'informe que «les Évêques du Québec ont écrit à Rome, puis à l'Archevêque et au Vicaire épiscopal de Sens, en France, pour reprocher à la Milice de Jésus-Christ de France "d'aider l'Armée de Marie du Canada dont la fondatrice illuminée entraîne les gens vers le Royaume"».

Le Maître Général a répondu à son Archevêque: «D'abord, ce n'est pas la Milice de Jésus-Christ de France qui soutient l'Armée de Marie du Canada, c'est l'Armée de Marie du Canada qui aide la Milice de Jésus-Christ de France.»

Voici la réflexion de Marie-Paule, après avoir entendu ces propos: «Il vaut encore mieux, étant une "fondatrice illuminée", entraîner les gens vers le Royaume que de les conduire chez le diable...» (*Id.*, p. 177)

Le Cardinal Louis-Albert Vachon, Archevêque de Québec de 1981 à 1990

Monseigneur Louis-Albert Vachon tient sa première réunion avec des représentants de l'Armée de Marie le 30 mars 1984, en l'absence de Marie-Paule: le 19 mars, le Curé André Lessard, au nom de l'Archevêque, téléphone au Frère Hervé Lemay²¹ pour convoquer les Dirigeants religieux,

sauf Marie-Paule. Le lendemain, le Curé Lessard téléphone à Marie-Paule pour l'inviter aussi, car Monseigneur Vachon «craint qu'elle pense qu'on veuille lui jouer dans le dos», mais notre Fondatrice se plie très volontiers au plan initial prévu pour la réunion.

Le 6 novembre 1984, à la demande de Monseigneur Vachon, Marie-Paule va le rencontrer aux bureaux de la Pastorale, accompagnée des Pères Philippe et Victor. Tous trois sont interrogés par Monseigneur Vachon et son Évêque auxiliaire, Monseigneur Marc Leclerc ²², uniquement sur les finances et les terrains de l'Oeuvre. Devant les réponses fournies, les deux prélats sont forcés d'admettre maintes fois que les informations qu'ils avaient reçues sont des «rumeurs», selon leur expression.

UN COMITÉ D'ENQUÊTE

Au printemps 1984, Monseigneur Vachon a institué un comité d'enquête sur l'Armée de Marie, à l'insu des Dirigeants de l'Oeuvre qui ne seront jamais interrogés par ce comité qui a reçu comme mandat d'étudier «ce que l'on dit» de l'Oeuvre... Mais, par le biais du journal *Le Soleil* de Québec, ils apprennent en avril 1985 que l'Armée de Marie est «menacée de sanctions», que «ses déviations la menacent d'interdiction» (grands titres du *Soleil*, 21 avril 1985), et que «l'Armée de Marie est l'objet d'un rapport, confirme Monseigneur Vachon» (grand titre, 26 avril 1985).

En décembre 1985, les Dirigeants de l'Armée de Marie sont convoqués aux bureaux de l'Archevêché afin qu'on leur fasse la lecture de ce rapport dont on refusera de leur remettre une copie, et qui contient des recommandations que le comité a pour mandat de mettre en oeuvre. À la fin de cette lecture, Marie-Paule déclare: «Si vous nous aviez interrogés **une seule fois** avant de rédiger votre Rapport, vous n'auriez jamais pu, en toute conscience et honnêteté, produire un tel Rapport basé sur tant d'accusations fausses, et des recommandations portant sur lesdites accusations.»

LES FILS DE MARIE

Monseigneur Vachon est nommé Cardinal le 25 mai 1985. Prévenu contre les Fils de Marie à qui il a demandé de ne pas porter leur habit religieux, il tente de les empêcher d'accéder au sacerdoce.

Il écrit à la Congrégation pour les Religieux afin qu'on interdise au Père Denis ²³ d'accompagner à Rome les Fils de Marie qui étudient à l'Université Saint-Thomas-d'Aquin en vue du sacerdoce, à moins que lui, le Cardinal Vachon, ait donné son accord. Cette Congrégation envoie donc une lettre en ce sens au Père provincial du Père Denis, le Père Joseph Bressanin, à Vérone.

Le but avoué du Cardinal Vachon est de détruire l'Armée de Marie et les Fils de Marie: «Il faut tout détruire et faire disparaître ces futurs prêtres [les Fils de Marie]», déclare-t-il en septembre 1985 au Supérieur local du Père Denis, le Père Celeste Guarise, à qui il répète l'interdiction faite au Père Denis par la Congrégation romaine; il exige même du Père Celeste qu'il écrive au Père Denis une lettre lui interdisant de se rendre à Rome.

Mais par le biais de Monseigneur Émery Kabongo ²⁴, secrétaire privé du Pape Jean-Paul II, le Pape est mis au courant de la situation et il ordonne au Père Denis de venir immédiatement à Rome pour prendre en charge la Communauté des Fils de Marie qui sont vingt-neuf, cette année-là, à étudier à l'Angelicum.

LE PAPE JEAN-PAUL II BOULEVERSÉ

Le 20 août 1985, alors qu'elle travaille, Marie-Paule «voit» le Pape Jean-Paul II, à Rome, «très bouleversé après avoir pris connaissance d'un document contre l'Armée de Marie qu'il avait reçu quelques jours plus tôt en provenance de l'Archevêché de Québec». Elle raconte au Père Denis ce qu'elle a «vu», ajoutant: «Remarque bien ceci: quand tu seras de retour à Rome, tu apprendras par quelqu'un ce que je viens de te dire, ce **bouleversement** du Pape au sujet d'un document

Mgr M. Leclerc ²²P. D. Laprise ²³Mgr Kabongo ²⁴Mgr Ndongmo ²⁵Marc Bosquart ²⁶Abbé Mélançon ²⁷

contre l'Armée de Marie. Rappelle-toi, car la preuve t'en sera donnée.»

Deux jours plus tard, elle «voit» à Rome qu'un personnage rassure le Pape au sujet de l'Armée de Marie et elle en informe le Père Denis, répétant qu'il en aura un jour la preuve. Le 16 janvier 1986, le Père Denis se rend chez une Autorité romaine qui confirme sans le savoir ce qui a été «montré» à Marie-Paule:

«L'automne dernier, à son retour d'Afrique [où il s'est rendu du 8 au 19 août 1985], le Pape avait sur son bureau un dossier contre l'Armée de Marie. Il en a été fort bouleversé sur le coup. Ensuite, il m'en a parlé et nous avons constaté aussitôt que les accusations étaient fausses.»

C'est à un Évêque africain résidant au Canada depuis plusieurs années, Monseigneur Albert Ndongmo ²⁵, que le Cardinal Vachon avait demandé de remettre ce dossier au Pape en Afrique.

NOS DONS AU SAINT-PÈRE

De 1973 à 1995, lors de ses pèlerinages à Rome, l'Armée de Marie a offert au Saint-Père, pour ses oeuvres, plus de 500 000 \$. Il est arrivé qu'après avoir fait deux dons de 100 000 \$ (en 1983 et 1984) l'Armée de Marie n'ait reçu aucun accusé de réception.

Comme nous aimons présenter ces accusés de réception à nos membres par le biais du journal de l'Oeuvre, plusieurs mois après chacune de ces offrandes le Père Denis s'est adressé à la Secrétairerie d'État pour mentionner la chose. On a été très surpris à la Secrétairerie, car on avait fait parvenir les remerciements d'usage. La première fois, la chose fut corrigée par une lettre adressée directement de Rome. La seconde fois, nous n'avons jamais eu d'accusé de réception.

Il faut préciser que «les lettres de la Secrétairerie d'État aux laïcs passent par la Nonciature ou vont directement à l'Évêché», et c'est l'Archevêché de Québec qui chaque année transmettait à l'Armée de Marie les remerciements de Rome, ce qui n'a pas été fait ces deux années-là.

HONORAIRES DE MESSES REFUSÉS

Le 10 mars 1986, le Cardinal Vachon adresse à Marie-Paule une lettre avec laquelle il lui retourne des honoraires de messes de 100 \$ à 2 000 \$ qui avaient été offerts par l'Oeuvre au Pape Jean-Paul II et qui avaient été refusés par la Secrétairerie d'État. Il précise:

«Le tarif des honoraires de messes doit être fixé par les évêques d'une même province ecclésiastique et par la suite respecté par tous. Aussi y aurait-il lieu de vous conformer à ces tarifs, en distinguant très nettement les sommes qui couvrent les honoraires de messes demandées et les dons que l'Armée de Marie voudrait faire au Saint-Père pour ses oeuvres. (...) Je vous suggère de faire célébrer les messes au Québec et je serai heureux de transmettre au Saint-Père, si vous le jugez à propos, les dons des membres de l'Armée de Marie.»

Marie-Paule est étonnée, car elle avait procédé selon ce que lui avait conseillé le Cardinal Roy et qui avait déjà été accepté par le Cardinal Vachon. À Rome, le Père Denis s'informe et, croyant à une

méprise, on demande à l'Oeuvre de retourner ces mandats ou traites pour vérification. Une Autorité religieuse mentionne l'affaire au Saint-Père qui déclare:

«Comment peut-on refuser ces dons quand nous acceptons même ceux qui nous viennent des non-catholiques?» Une enquête est demandée.

Mais le stratagème se reproduira à quelques reprises et les Dirigeants apprennent que deux personnes de la Secrétairerie d'État, section française, sont responsables de ces agissements ou exécutent des ordres reçus d'ailleurs. Aussi, à la demande du Pape, nos dons lui seront adressés directement par le biais de la Fondation Jean-Paul II, à Rome, dont l'Administrateur est Monseigneur Michel Jagosz.

En 1986, Marie-Paule achemine toutefois par la filière précédente des dons et honoraires de messe offerts au Pape par de généreux bienfaiteurs. Le 18 décembre 1986, le Cardinal Vachon écrit à notre Fondatrice pour lui retourner les honoraires de messe de 1 000 \$, et quant au chèque de 10 000 \$ «destiné à la Fondation Jean-Paul II pour le Sahel» (fondation dont Marie-Paule n'a jamais entendu parler), il précise qu'il a été retenu par la Secrétairerie d'État.

À cause de tant de faits répétés, elle demande aux donateurs d'offrir désormais leurs dons «pour d'autres causes qui leur sont chères».

La lettre du Cardinal Vachon est acheminée à une Autorité romaine et, le dimanche 4 janvier 1987, Marie-Paule «voit» le Pape Jean-Paul II bouleversé, car il vient de lire cette lettre.

DÉCRET DU CARDINAL VACHON (4 mai 1987)

Bien avant que le Cardinal Vachon n'émette son décret du 4 mai 1987 révoquant le statut d'association pieuse de l'Armée de Marie, cet Archevêque et d'autres Évêques donnent l'ordre de fermer les églises à cette Oeuvre. En octobre 1986, un Évêque déclare aux membres d'un conseil pastoral de Québec: «Le plus grand ennemi du diocèse, c'est l'Armée de Marie.»

Le décret du 4 mai 1987 vient uniquement officialiser le rejet de l'Église de Québec, rejet qui s'est étendu à d'autres diocèses de la province et du Canada.

Voyons maintenant les principales étapes du processus suivi par le Cardinal Vachon pour porter son décret du 4 mai 1987.

a) Mises en garde contre les livres de Marc Bosquart

Le 14 juin 1985 était publié aux Éditions de la Famille des Fils et Filles de Marie un premier livre de Marc Bosquart ²⁶, *De la Trinité Divine à l'Immaculée-Trinité*; un second, *Le Rédempteur et la Co-Rédemptrice*, était publié le 28 août 1986.

L'Abbé Lionel Mélançon ²⁷, théologien ayant été pendant vingt ans censeur au diocèse de Trois-Rivières, a longuement discuté avec Marc du contenu de ces livres avant leur publication. Les explications qu'il a reçues l'ont convaincu que ces écrits pouvaient apporter à l'Église un éclairage précieux et il les a présentés lui-même, à Rome, à certaines Autorités religieuses et à des théologiens de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

En 1986, le Cardinal Vachon émet deux mises en garde contre ces deux livres de Marc Bosquart: le 4 juillet, pour le premier, et le 15 novembre, pour le second. Dans ces mises en garde, l'Archevêque affirme que ces livres contiennent des erreurs graves qui cependant ne sont pas démontrées à l'auteur.

b) Une première monition canonique

En se basant sur le rapport du comité d'enquête reçu en 1985, le Cardinal Vachon adresse à Marie-Paule une première monition canonique, le 9 décembre 1986, dans laquelle:

- il exige que l'Oeuvre cesse la dévotion publique de la Dame de Tous les Peuples (l'Oeuvre s'en tient pourtant déjà à la dévotion privée, conformément aux exigences de l'Archevêché de Québec);
- affirmant que l'Armée de Marie est une asso-

ciation publique de fidèles, il présente les prescriptions canoniques pour ce genre d'association (dont les biens appartiennent à l'Église) en exigeant que l'Oeuvre s'y conforme – l'Armée de Marie est pourtant une association privée de fidèles, ainsi que l'ont confirmé des canonistes consultés à Rome; cette distinction est très importante, car une association publique relève de l'Autorité ecclésiastique compétente, ce qui n'est pas le cas d'une association privée, laquelle de surcroît administre ses propres biens;

- il cite différents canons qui soit ne s'appliquent pas, soit sont respectés par l'Oeuvre lorsqu'ils s'appliquent à elle;
- il reprend comme des directives plusieurs recommandations du rapport du comité d'enquête qui ne s'appliquent pas;
- il précise que cette lettre est une première monition canonique et que si, d'ici le 10 janvier 1987, les Dirigeants de l'Armée de Marie ne se soumettent pas aux directives qu'elle contient, il sera de son devoir, «douloureux certes, mais exigé par le bien de l'Église, de poursuivre la procédure pour en arriver à la révocation du décret d'érection de l'Armée de Marie».

Marie-Paule lui répond respectueusement. Après lui avoir exposé les faits, elle ajoute:

«Votre lettre mentionne "une première monition canonique". Devant Dieu et devant Marie, je me demande pourquoi une monition canonique formelle m'a été adressée.

«Notre conduite se veut sous le regard de la Providence divine. Nous vivons dans la paix et la joie intérieure, continuant notre marche sur les traces du Christ-Rédempteur.

«Nous voulons toujours rester soumis à votre Autorité d'Archevêque, de même qu'aux autres Évêques, toujours dans le respect de l'Autorité du Souverain Pontife et dans la soumission aux enseignements de Vatican II, et aux enseignements de l'Église et du Pape glorieusement régnant.»

Mais ce ne sont pas les considérations de cette monition canonique qui fourniront au Cardinal Vachon le motif justifiant son décret.

c) Convocation à l'Archevêché (23 avril 1987)

Le 14 avril 1987, le Cardinal Vachon écrit à Marie-Paule pour convoquer les Dirigeants de l'Armée de Marie à l'Archevêché de Québec, le 23 avril 1987. Il précise le but de la rencontre: «prendre en considération la lettre [jointe] du Cardinal Joseph Ratzinger ²⁸, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, en date du 27 février 1987, et de ses conséquences juridiques».

Cette lettre du Cardinal Ratzinger adressée au Cardinal Vachon concerne les deux mises en garde que ce dernier a faites au sujet des deux livres de Marc Bosquart. Le Cardinal Ratzinger précise: «[Cette Congrégation] approuve ces mises en garde et les confirme, vous laissant toute latitude de prendre les mesures que vous estimez nécessaires, sans exclure la possibilité de supprimer l'Association "ad normam iuris" [selon le droit].»

Sur réception de ces deux lettres, les Dirigeants de l'Armée de Marie, en accord avec Marc Bosquart, donnent l'ordre de retirer immédiatement de la vente les deux livres incriminés, et dont le contenu n'a jamais été enseigné par l'Oeuvre. Mais Marie-Paule ne pourra pas en informer l'Autorité du diocèse: dès le début de la rencontre du 23 avril 1987, qui durera moins de dix minutes, l'Archevêque annonce **sa décision de «procéder à la révocation du décret d'érection de l'Armée de Marie»**; de plus, son décret à cet effet «contiendra des interdictions ayant trait aux activités de l'Armée de Marie» si les Responsables de cette Oeuvre refusent de signer la «Déclaration qu'il leur présente» (et qu'en toute conscience ils ne peuvent signer, car elle ne correspond pas à la vérité).

Le 4 mai 1987, le Cardinal Vachon ²⁹ révoque le décret par lequel le Cardinal Maurice Roy ³⁰ avait accordé à l'Armée de Marie le statut d'«association pieuse», et il interdit les célébrations de l'Oeuvre dans les lieux de culte de l'archidiocèse de Québec, de même que la propagation de la



Card. Ratzinger ²⁸



Card. Vachon ²⁹



Card. Roy ³⁰



Mgr Peressin ³¹



Rose Dessureault ³²



Laura Bégin G. ³³

dévotion à la Dame de Tous les Peuples.

Au cours de ce processus menant à la révocation du statut canonique de l'Armée de Marie, tout ce que le Cardinal Vachon a pu trouver comme éléments pour fonder sa décision, ce sont deux livres écrits par un membre de l'Armée de Marie, dont le contenu n'était pas enseigné dans l'Oeuvre, et qui avaient été retirés de la vente dès que fut connue l'opinion de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi... L'Armée de Marie n'a pas eu la possibilité d'informer l'Autorité religieuse que le motif fondant le décret n'existait plus... Il n'est pas nécessaire d'être très versé en droit canonique pour saisir l'injustice d'un tel processus et comprendre que le Cardinal Vachon a dérogé à la ligne de conduite que lui avait fixée le Cardinal Ratzinger, c'est-à-dire d'agir «ad normam iuris».

On s'interroge aussi sur le motif de tant d'intransigeance à l'endroit de l'Armée de Marie, alors que, dans le numéro du 21 mars 1985 de la revue *L'Église canadienne*, organe d'information de l'épiscopat canadien, un auteur a déclaré que l'Esprit Saint était le «Grand Absent» de l'exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II sur *La réconciliation et la Pénitence!*

INTERVENTION AUPRÈS DES AUTORITÉS MUNICIPALES

La lutte menée par le Cardinal Vachon contre l'Armée de Marie ne se limite pas à la sphère religieuse. Le 27 mai 1987, il écrit aux autorités de la Communauté urbaine de Québec pour les informer que, à la suite de son décret du 4 mai 1987, l'Armée de Marie n'est plus une association pieuse reconnue par l'Église catholique – il espère ainsi faire enlever à l'Armée de Marie l'exemption de taxes foncières et d'affaires dont elle bénéficie en tant qu'institution religieuse à but non lucratif.

Un conseiller juridique de l'Armée de Marie entreprend des démarches auprès de la Communauté urbaine de Québec. Il obtient une rencontre avec l'avocat de la Ville qui lui confirme que l'exemption des taxes dont bénéficie l'Armée de Marie dépend uniquement «de l'utilisation religieuse de l'immeuble et des buts religieux énumérés dans les documents constitutifs de l'association civile qui en est propriétaire», et que cette exemption n'a rien à voir avec les relations existant entre l'Armée de Marie et l'Évêque du lieu, ni avec les interventions que pourrait faire cet Évêque auprès des autorités urbaines ou municipales.

Fort heureusement, ce dossier a été réglé rapidement, dans le respect de la législation en vigueur.

Monseigneur Mario Peressin ³¹, Archevêque de L'Aquila (Italie) et protecteur de la Communauté des Fils et Filles de Marie depuis le 1^{er} janvier 1986, est également intervenu en faveur de l'Armée de Marie dans ce dossier.

UNE MESSE À SAINT-PIERRE DE ROME

Non content d'interdire l'Oeuvre dans son diocèse, le Cardinal Vachon tente de la faire interdire à l'étranger. Il essaie de faire annuler la cérémonie de l'Armée de Marie qui devait être tenue en l'abside de la Basilique Saint-Pierre de Rome, le 21 septembre 1987, et qui a été réservée six mois plus tôt. Le 20 septembre, lorsque le Père Denis se présente à la sacristie de la Basilique Saint-Pierre, il est accueilli par le responsable de la sacristie qui lui déclare: «Vous n'avez plus le droit de célébrer la messe au Canada, pas davantage à Rome.»

Lorsque le Père Denis apprend la nouvelle à Marie-Paule, elle répond: «Obéissons, Marie nous

aidera.» Aussitôt, elle «entend» Marie:

«VOUS DEVEZ ALLER DEMAIN À LA BASILIQUE SAINT-PIERRE, VOUS AUREZ LÀ UN PROTECTEUR. SI VOUS N'Y ALLEZ PAS, C'EST LE CARDINAL VACHON QUI SE SERVIRA DE CE FAIT EN DISANT QUE MÊME AU VATICAN VOUS AVEZ ÉTÉ REFUSÉS, ET IL CHERCHERA À VOUS DÉTRUIRE À JAMAIS. ALLEZ, ET VOUS AUREZ LÀ UN PROTECTEUR.»

Le lendemain, nos pèlerins se dirigent vers la Basilique Saint-Pierre. Voyant arriver le Père Denis, le responsable de la sacristie lui répète les mêmes paroles que la veille. Arrive un Prêlat, Monseigneur Colino, directeur de la chorale de la Basilique, qui écoute, intervient et dit: «Ce groupe vient ici depuis longtemps, je connais ces gens, et nous n'avons rien à leur reprocher. Je prends la responsabilité de m'occuper de ce groupe.»

Notre foi en Marie est récompensée: Monseigneur Colino guide nos pèlerins vers l'abside. Il demande aux Fils de Marie de monter dans le chœur pour assurer le chant; il dirige le premier cantique et reste avec nous tout au long de la cérémonie. – Tel était le protecteur annoncé par Marie.

PÈLERINAGE DE 1988

Le 22 juillet 1988, Marie-Paule reçoit cette indication du Seigneur au sujet du pèlerinage qui aura lieu le mois suivant en Autriche et en Italie:

«AVERTIS LE PÈRE DENIS DE RÉSERVER DES ÉGLISES MOINS CONNUES À ROME, CAR LES AUTORITÉS RELIGIEUSES DE QUÉBEC, SACHANT OÙ VOUS ALLEZ HABITUELLEMENT, SONT INTERVENUES AUPRÈS DES CARDINAUX RATZINGER ET PIRONIO. ON VEUT VOUS ENLEVER LA POSSIBILITÉ D'ALLER PRIER DANS LES BASILIQUES À ROME.»

Le 25 juillet, le Père Denis reçoit un appel du Recteur de la Basilique Sainte-Marie-Majeure qui exige que, pour tenir en cette basilique la cérémonie prévue, nous ayons un «nihil obstat» du Cardinal Vachon. La cérémonie prévue aura lieu en l'église Notre-Dame-de-la-Salette; celle prévue en la Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs est confirmée par le Recteur qui nous est sympathique.

«LES ÉVÊQUES DU QUÉBEC SONT ACHARNÉS»

Le Cardinal Vachon et ses confrères du Québec continuent d'intervenir en plusieurs Congrégations romaines contre l'Oeuvre et contre les Fils de Marie. «Les Évêques du Québec sont acharnés», déclare au Père Denis une Autorité romaine.

Des confirmations, des appuis... À Rome: recours rejeté, encouragement du Pape

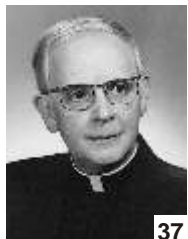
Marie-Paule n'aura pas que des ennemis. Sa mission sera confirmée par d'authentiques mystiques et elle aura de solides appuis, jusqu'au Vatican.

Parmi tant de confirmations de sa mission rapportées en *Vie d'Amour*, relevons celles reçues au cours de son premier voyage en Europe, en 1973, et un message de la Sainte Vierge donné à Don Gobbi, de Milan, Fondateur du Mouvement Sacerdotal Marial.

PREMIER VOYAGE EN EUROPE, 1973

En 1973, Marie-Paule accomplit son premier voyage en Europe, accompagnée du Père Philippe, de tante Rose ³² et de sa mère, Maman Laura ³³.

«LAISSE-MOI ORGANISER TON VOYAGE», lui a

34
Sr v. Zonneveld35
Don Gobbi36
Mgr Palmas37
P. Philippe Roy38
P. Victor Rizzi39
P. Veilleux40
P. Philipon41
Mgr van Lierde42
St Michel43
Mgr Kabongo44
P. Denis Laprise45
Card. Pironio

dit le Seigneur, qui avait précisé: «*CE VOYAGE CONFIRMERA TA MISSION.*»

À Fatima, à Coïmbre (au Carmel où réside Soeur Lucie, la voyante de Notre-Dame de Fatima), en Belgique, en France, son passage est perçu comme celui de Marie.

Le Père Blanchard, Général de la Légion des Petites Âmes, de Belgique, déclare à tante Rose: «Quand j'ai vu Marie-Paule, j'aurais voulu l'avoir pour moi seul, car j'ai senti en elle la présence de la Sainte Vierge.»

À Banneux, le Père Maes, rédemptoriste, dit à notre Fondatrice: «Marie-Paule, quand je vous vois, j'ai l'impression que vous êtes l'incarnation de la Vierge Marie sur terre.»

À Chèvremont, à la demande du Seigneur, Marie-Paule embrasse sur les deux joues une Religieuse du nom de Soeur Theresia van Zonneveld³⁴, de Hollande, en lui disant: «Ce baiser a quelque chose de spécial.» Il s'agit du baiser qui la fait «Fille de Marie». «Je sais, répond la religieuse, c'est le baiser de la Vierge Marie.» Et elle précisera quelques jours plus tard dans une lettre: «Dans notre cloître, il y a une statue de Marie. Quand je passe près de cette statue et qu'il n'y a personne, j'embrasse ma Mère chaque fois. Un jour, je Lui ai dit: "Quand donc me donnerez-vous un baiser en retour?" Et voilà, par la Providence de Dieu, vous me donniez un baiser à Chèvremont. À ce moment-là, j'étais sûre que vous étiez Marie pour moi.»

À Rome, le groupe rend visite à Monseigneur Jean-Pierre van Lierde, Sacriste du Pape, qui se montre très sympathique et les quitte en leur disant: «Continuez, continuez.»

À Châteauneuf-de-Galaure, elle rencontre Marthe Robin, stigmatisée, qui dit de Marie-Paule: «Elle est toute perdue en Marie, toute cachée en Marie.» Marthe l'encourage, reprenant les paroles de Monseigneur van Lierde: «Continuez, continuez.»

«BÉNIS QUÉBEC, MA VILLE» (Marie à Don Gobbi)

Marie-Paule rencontre Don Gobbi³⁵ à Rome en 1976. Ils échangent ensuite quelques lettres et, lorsqu'elle mentionne dans le journal *Marie* la visite probable de Don Gobbi au Québec, elle est informée par l'Ange saint Michel du travail sournois de certaines autorités religieuses auprès de Don Gobbi pour le détourner de l'Armée de Marie et de sa Fondatrice.

À Québec, en mai 1977, Don Gobbi apportera une preuve de ces interférences: une lettre que lui a adressée le Pro-Nonce apostolique à Ottawa, Monseigneur Angelo Palmas³⁶.

Marie-Paule réfléchit: «À qui devons-nous obéir? Aux Évêques qui se contredisent les uns les autres, ou aux ordres d'En-Haut?» Voici ce que conseille Don Gobbi: «À qui devez-vous plaire, sinon à la Madone et à Son Fils?»

Père Philippe³⁷ a beaucoup fait pour l'Oeuvre fondée par Don Gobbi et la diffusion des messages qu'il a reçus de Marie. Au cours de sa visite à Québec, le 18 mai, Don Gobbi reçoit un nouveau message qui confirme l'Oeuvre de Dieu, et qui est traduit par Père Victor³⁸:

«Je suis ici avec toi et Je bénis et presse sur Mon Coeur MARIE-PAULE, cette fille de Ma maternelle prédilection que Moi-même J'ai choisie pour

réaliser le triomphe de Mon Coeur Immaculé dans le monde.

«Au moment de sa plus grande ténèbre, Moi-même Je donnerai par elle beaucoup de lumières à Mon Église que Je conduis, comme Mère, vers sa plus grande splendeur. (...)

«Bénis, Mon fils, Mon Armée: c'est la cohorte voulue par Moi et préparée pour la grande bataille qui vous attend. Satan ne pourra rien faire contre elle!

«Malheur aux évêques et aux prêtres qui oseront s'y opposer: ils tomberont dans l'obscurité et deviendront victimes de Mon adversaire!

«Bénis encore avec Moi cette ville [Québec], Ma ville et ta ville par Moi choisie comme demeure où ta Maman céleste se trouve toujours.»

Don Gobbi est surpris de cette dernière phrase qui le bouleverse. Il s'interroge: «Pourquoi la Vierge demande-t-Elle de bénir "SA VILLE"? J'ai fait le tour de tant de villes où le Mouvement Sacerdotal Marial a été fondé et jamais Elle ne m'a fait une demande semblable.» Aussi il demande à Marie: «Pourquoi dis-Tu "MA VILLE ET TA VILLE"?»

«PARCE QUE J'Y DEMEURE», répond Marie.

CINQ DIRECTEURS SPIRITUELS

Au cours de sa vie, Marie-Paule aura cinq directeurs spirituels (le nombre «5» est souvent accolé à sa mission), dont deux seront rattachés au Vatican:

1. Le Père J.-Armand Veilleux³⁹, o.m.i., qui lui est d'un précieux secours de 1956 à 1965, sauf pendant une période d'un an et demi; malheureusement – sous l'influence de Monseigneur Lionel Audet qu'il craint – il porte par la suite de fausses accusations contre Marie-Paule et contre l'Armée de Marie (cf. *Vie d'Amour, Appendice*, vol. II, p. 40-43);

2. Le Père Marie-Michel Philipon⁴⁰, o.p., expert au Concile et postulateur de la cause de béatification de Conchita du Mexique, qu'elle voit plusieurs fois en 1967 et 1970; après avoir lu les premiers volumes de *Vie d'Amour* et affirmé ne pas y avoir décelé de «faux mysticisme», il l'encourage à continuer dans l'humilité;

3. Monseigneur Jean-Pierre C. van Lierde⁴¹, Sacriste du Pape et Vicaire général pour la Cité du Vatican. Témoin des réalisations des paroles divines adressées à Marie-Paule et des interventions de l'Ange saint Michel⁴² qui assiste celle-ci, il lui déclare en 1976, au moment où il la quitte après sa visite à Québec: «Vous, suivez toujours votre Ange»;

4. L'Ange saint Michel: en avril 1978, Marie-Paule écrit: «Dieu m'a donné un DIRECTEUR. Depuis deux ans, c'est l'ANGE qui guide tout. C'est à lui que je dois obéissance.» (Directive de Mgr van Lierde.)

5. Monseigneur Émery Kabongo, secrétaire privé du Pape Jean-Paul II: lorsque le Cardinal Karol Wojtyła, de Cracovie, est nommé à la tête de l'Église, il emmène avec lui son secrétaire privé, Monseigneur Stanislas Dziwisz, de même que des religieuses polonaises en service à son archevêché. Au début de son pontificat, lors d'un voyage au Brésil, il rencontre Monseigneur Émery Kabongo⁴³, un Zaïrois qui travaille pour le Vatican depuis 1973, et il lui demande de devenir son secrétaire privé (le Pape aura deux

secrétaires privés).

MONSEIGNEUR ÉMERY KABONGO

À Rome, l'Abbé Mélançon et le Père Denis⁴⁴ font la connaissance de Monseigneur Kabongo que le Ciel unit à l'Oeuvre. Le 20 décembre 1985, le Seigneur indique à Marie-Paule:

«TU DEMANDERAS MONSEIGNEUR KABONGO COMME DIRECTEUR SPIRITUEL.» (*Vie d'Amour, Appendice*, vol. II, p. 129)

Au cours d'un voyage à Rome, le 2 mars 1986, lors d'une rencontre avec Monseigneur Kabongo, Marie-Paule lui présente cette demande, et il accepte après l'avoir interrogée sur certains sujets.

Ce jour-là, Marie-Paule lui expose la souffrance que lui cause la publication des livres de Marc Bosquart et son désir de disparaître. Monseigneur Kabongo répond:

«Vous devez rester là. Vous ne devez même pas songer à disparaître. Il faut aussi accepter le mépris, même pour les honneurs que l'on reçoit. Je suis en train de lire *Vie d'Amour*. Ces livres pourraient convertir le monde entier, même les Évêques.» (*Id.*, p. 195)

Le 25 février 1987, nouvelle rencontre à Rome avec Monseigneur Kabongo en présence de l'Abbé Mélançon et du Père Denis. Monseigneur Kabongo déclare, au sujet de la lutte qui est faite à l'Armée de Marie:

«Je vous répète ce qu'un Évêque de Rome disait un jour à un Fondateur de Communauté: "Plus vous êtes attaqués chez vous, plus c'est bon signe pour nous, ici, au Vatican." Gardez votre calme et la charité en défendant les Oeuvres qui vous sont confiées; votre paix est un fruit de l'Esprit Saint», etc.

À la fin de l'entretien, Marie-Paule lui pose cette question délicate, car il s'agit «d'un conseil de direction en vue d'une fonction comme responsable d'une Oeuvre»:

«Devant tant de luttes contre moi, que dois-je faire? Est-il préférable de ne plus m'occuper des indications intérieures que je "reçois"?»

Réponse de Monseigneur Kabongo:

«Vous devez continuer à agir et à bien suivre, en toute conscience, les indications que vous recevez, à bien obéir aux ordres.

«Bien plus, si un Évêque ou un Cardinal vous dit le contraire de ce que vous recevez, vous devez, en toute conscience, suivre les indications que vous recevez.

«Et si je vous donnais, moi aussi, des directives qui viennent à l'encontre de ce que vous recevez, je vous demande, en toute conscience, de bien suivre les indications que vous recevez.

«Même si vous n'avez pas eu le temps de me consulter, je vous demande d'agir en toute conscience.»

Marie-Paule se fait cette réflexion:

«Je pense alors que ces directives, si lourdes de conséquences, obligent l'âme à conserver un total abandon à la Volonté divine, se rappelant que la lumière qui jaillit de l'expérience intérieure est toujours confirmée par les événements providentiels. Telles sont les balises indispensables qui rassurent et protègent l'âme dans la voie difficile où Dieu la conduit en vue de la réalisation d'un Plan d'amour.» (*Id.*, vol. III, p. 66)

RECOURS DE L'ARMÉE DE MARIE À ROME

Lorsque le Cardinal Vachon émet son décret du 4 mai 1987 contre l'Armée de Marie, des Autorités religieuses du Vatican demandent aux Dirigeants de faire appel contre ce décret et indiquent comment procéder.

a) Le Conseil pontifical pour les Laïcs

Le recours que l'Armée de Marie présente au Pape est déféré par la Secrétairerie d'État au Conseil pontifical pour les Laïcs. Celui-ci rend sa décision le 25 mars 1988, dans un document signé par le Cardinal Eduardo Pironio⁴⁵, Président, et Monseigneur Paul J. Cordes, Vice-Président;



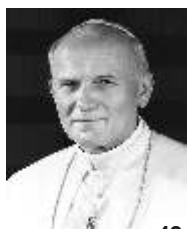
Sr Chantal 46



Robert Poulain 47



Card. Vachon 48



S.S. Jean-Paul II 49



Mgr Couture 50



Mgr Wiesner 51

non seulement le Conseil pontifical rejette-t-il le recours de l'Armée de Marie, mais il ajoute au dossier une nouvelle accusation, complètement fautive, sur laquelle il fonde sa décision:

«L'analyse du dossier et des questions concernant l'Armée de Marie qui en sont à l'origine, a conduit à la conclusion que les fondements et les principes doctrinaux sur lesquels reposent les statuts, les enseignements et les activités de l'Armée de Marie ne sont pas conformes aux enseignements de l'Église et que les buts de l'Armée de Marie ne correspondent donc pas aux buts des associations de fidèles prévus par le code de droit canonique (can. 298 ss.)»

Or, les fondements de l'Armée de Marie ont été mentionnés par le Cardinal Roy dans son décret de 1975 érigeant l'Armée de Marie en association pieuse, et ils n'ont jamais changé, pas plus que l'enseignement de l'Armée de Marie qui repose sur la doctrine de l'Église. De plus, cette nouvelle accusation est formulée à l'endroit de l'Armée de Marie sans que celle-ci puisse informer le Conseil pontifical de son inexactitude. Par contre, avant de rendre sa décision, le Conseil pontifical s'est informé auprès du Cardinal Vachon pour savoir s'il maintenait son décret contre l'Armée de Marie... voilà le genre d'enquête qui semble avoir été fait.

b) Recours au Tribunal suprême

Ce sont encore des Autorités romaines qui demandent à l'Armée de Marie de présenter au Tribunal suprême de la Signature apostolique un recours contre la décision du Conseil pontifical pour les Laïcs, lequel avait ratifié le décret du Cardinal Vachon.

Le recours est rejeté le 17 mars 1989 par le Congrès de ce tribunal, qui statue qu'il «ne doit pas être admis à la discussion» devant la Plénière des Juges, car il manque «manifestement de fondement». Toutefois, le Tribunal suprême reconnaît implicitement que l'Armée de Marie est bien une **association privée** de fidèles, affirmation importante pour l'Oeuvre.

Conformément au droit de l'Église et toujours conseillée par des Autorités romaines, l'Armée de Marie présente à la Plénière du Tribunal suprême un recours contre le décret de rejet du Congrès. Le 20 avril 1991, le Tribunal suprême de la Signature apostolique rejette le recours de l'Armée de Marie, et le «décret définitif» est daté du 15 mai 1991.

Le 30 avril 1991, le Seigneur indique à Marie-Paule:

«**COMPTE AUJOURD'HUI LE NOMBRE D'ANNÉES QU'IL Y A ENTRE LE JOUR D'AVRIL OÙ JE T'AI INFORMÉE DE TA MISSION DOULOUREUSE ET LE JOUR D'AVRIL DE LA FIN DE CETTE MISSION PAR LE VERDICT DE L'ÉGLISE.**»

Il est donné à notre Fondatrice de «comprendre» aussitôt qu'il s'agit des 33 ans de la Co-Rédemption, comme il en fut pour les 33 ans de la Rédemption.

Marie-Paule demande à Soeur Chantal 46 de vérifier à l'ordinateur le nombre exact de jours entre le 28 avril 1958 (date à laquelle le Seigneur l'a informée de sa mission) et le 20 avril 1991 (date du verdict de l'Église). «12 045 jours», répond Soeur Chantal après quelques minutes.

Pour compter le nombre d'années, Marie-Paule divise ce nombre par 365 jours – le résultat est de **33 ans, jour pour jour**. Elle conclut:

«Voilà! C'est à genoux que je voudrais vivre. Pourrait-on être plus précis? N'est-ce pas que Dieu appose, une fois encore, le sceau divin sur

l'Oeuvre de la Co-Rédemption qu'Il m'avait annoncée?»

AVIS DE M^e ROBERT POULAIN

Le 31 juillet 1991, M^e Robert Poulain 47, avocat de Paris, commente la décision de rejet du Tribunal suprême concernant l'Armée de Marie:

«(...) Ces Juges, malgré les possibilités illimitées d'investigation qui sont les leurs, n'ont pas cru devoir vérifier l'affirmation péremptoire du premier Juge [du Conseil pontifical pour les Laïcs] dont la décision leur était soumise et ils ne pouvaient d'ailleurs que ne pas la découvrir parce qu'ils se sont dispensés de vérifier ce fait, un simple fait que tous les membres de l'Armée de Marie connaissent, un fait écrit. *Mgr VACHON* 48 n'a pas régulièrement procédé à l'enquête prescrite pour savoir SI OUI OU NON l'Armée de Marie a un enseignement doctrinal non conforme à l'enseignement de l'Église (fond) et SI OUI OU NON l'Armée de Marie a pu, dans toute cette affaire, faire valoir ses droits à la défense pour rendre les débats vraiment contradictoires (forme).

«En partant du principe, pourtant contestable mais rendu arbitrairement incontestable par les Juges Suprêmes, que les affirmations de Mgr VACHON sont véridiques – son affirmation paraissant suffire –, l'Armée de Marie pouvait bien évidemment se pourvoir devant toutes les juridictions de recours, elle avait juridiquement tort puisque pour avoir raison elle devait établir et prouver l'inexactitude des faits avancés par son accusateur (qui est à la fois son Juge), lesquels Maîtres de la Vérité par principe se dispensaient de les vérifier et ce malgré le fait, et c'est un comble!, que l'Armée de Marie apportait la preuve contraire d'un fait qui n'est pas prouvé. (...)

«Non seulement l'Armée de Marie apporte pour sa défense la preuve contraire des faits dont elle est accusée, mais elle n'a pas le droit de mettre en doute l'accusation d'avoir des fondements et des principes doctrinaux... qui ne sont pas conformes aux Enseignements de l'Église. De plus, et ceci est un comble!, elle n'est pas autorisée à faire examiner ses arguments et ses preuves. Il ne s'agit même plus ici d'un renversement de la charge de la preuve qui n'est admis devant aucune juridiction, mais, bien plus, d'une accusation basée sur des faits qu'il est interdit, sauf offense aux Juges, de contredire; ce qui permet à tout détracteur de prétendre que l'accusée a commis en outre des actes injurieux en osant se pourvoir contre une décision méritée, offensant par là même la Haute Autorité qui l'avait rendue.

«Et ce n'est pas tout puisque, de l'arrêt de rejet, les détracteurs croient pouvoir en conclure et affirmer publiquement, *au mépris du droit, de la justice et de la vérité*: «L'ARMÉE DE MARIE EST DÉFINITIVEMENT CONDAMNÉE.» (...)

«Pour en terminer, il faut bien reconnaître, et cela doit être bien contrariant pour ses accusateurs et détracteurs, que l'Armée de Marie n'est pas, comme ils osent le prétendre, CONDAMNÉE, mais cette décision – sauf commentaires mensongers – ne leur sert à rien puisque l'Armée de Marie ne s'est vu simplement que retirer son titre juridique d'*association pieuse*, ce qui ne l'empêche ni d'être pieuse, ni d'être composée – et ce jusqu'à *preuve du contraire* – de catholiques fidèles à l'ÉGLISE, à son Chef visible et à son Enseignement.»

LE PAPE JEAN-PAUL II ET L'ARMÉE DE MARIE

En dépit de tant de difficultés soulevées par de hautes Autorités religieuses contre l'Armée de Marie, plus de mille pèlerins de cette Oeuvre témoignent de leur fidélité à l'Église en assistant à

l'audience générale du Pape Jean-Paul II 49, le 27 mai 1992, sur la Place Saint-Pierre. La section occupée par nos pèlerins est juste à côté de celle réservée à un important groupe de la Marine des États-Unis.

Le Préfet de la Maison Pontificale, Monseigneur Monduzzi, a donné le mot d'ordre aux médias du Vatican: aucune photo ni film des pèlerins de l'Armée de Marie. Nous ne nous attendons pas à recevoir une quelconque attention.

Après son allocution, comme il est d'usage le Pape salue dans leur langue quelques groupes présents. C'est alors que nous l'entendons, dans un message en italien, prononcer en français «l'Armée de Marie» avant de faire une pause... C'est la surprise totale! Comme le Pape a mentionné «Armée», certains pensent qu'il s'adresse à la Marine américaine. Mais non, c'est bien à la petite Armée si méprisée, qui a déjà été chassée de la Place Saint-Pierre (le 28 mai 1975), que le Pape s'adresse en italien, en toute déférence pour nos Évêques protecteurs qui sont italiens, donnant toutefois en français le nom de l'Oeuvre. Voici ce message en italien, suivi de la traduction en français:

«*Rivolgo, poi, il mio benvenuto al folto gruppo internazionale dell'«Armée de Marie»... che in questo mese di maggio sta vivendo un intenso itinerario attraverso alcuni Santuari mariani italiani. Lasciatevi sempre educare dalla Madre del Signore, pellegrina della fede e della speranza; portate nei vostri Paesi il tesoro spirituale, che avete accumulato in questi giorni.*»

«*J'adresse ensuite la bienvenue au nombreux groupe international de l'«Armée de Marie»... qui, en ce mois de mai, vit un intense itinéraire en visitant quelques Sanctuaires mariaux italiens. Laissez-vous toujours éduquer par la Mère du Seigneur, pèlerine de la foi et de l'espérance; portez en vos pays le trésor spirituel que vous avez accumulé en ces jours.*»

Exceptionnellement, deux cinéastes italiens sont avec nous pour couvrir le pèlerinage. L'un d'eux connaît certaines Autorités vaticanes, dont un Cardinal très en vue à Rome, et c'est grâce à ce Cardinal qu'il obtient une copie de la vidéo de l'audience générale; ainsi, le message adressé par le Pape à l'Armée de Marie sera inséré dans le film «Vie d'Amour» qui sera tourné après le pèlerinage, preuve irréfutable de la bienveillance de la plus haute Autorité de l'Église envers une Oeuvre rejetée au Canada.

À ce jour, nous ne savons toujours pas qui est l'Autorité religieuse qui, passant outre à la filière normale, a remis ce texte au Saint-Père immédiatement avant l'audience générale, à l'insu de Monseigneur Monduzzi qui nous était hostile et qui contrôlait tout.

Monseigneur Maurice Couture, Archevêque de Québec de 1990 à 2002

Dans le numéro du 24 juin 1991 de *Pastorale-Québec*, paraît un communiqué de la Chancellerie annonçant le rejet du recours présenté par l'Armée de Marie au Tribunal suprême de la Signature apostolique. Dans ce communiqué non agressif, on précise que l'Archevêque de Québec, Monseigneur Maurice Couture 50, est en total accord avec le décret porté par son prédécesseur, le Cardinal Vachon.

UNE «NOTE SUR LES ERREURS DOCTRINAUX [SIC]...»

Le 31 mars 2000, la Conférence des Évêques catholiques du Canada (CECC) adresse aux Évêques canadiens la lettre du 29 février 2000 que le Cardinal Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, avait fait parvenir au Président de la CECC, Monseigneur Gerald Wiesner 51, o.m.i., au sujet de l'Armée de Marie. Cette lettre débutait ainsi:

«Par votre lettre du 20 décembre dernier, vous vous êtes adressé à ce Dicastère concernant la question de l'Armée de Marie, et vous sollicitiez en particulier une interven-

tion de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur les points doctrinaux que soutient Marie-Paul [sic] Giguère et qui sont inconciliables avec la foi catholique.»

Suivent des affirmations absolument contraires à la vérité (par exemple que le Saint-Père aurait approuvé le 6 février 1987 la décision prise par le Cardinal Vachon de dissoudre l'Armée de Marie!); à la lettre est joint le décret du 4 mai 1987 du Cardinal Vachon, de même qu'une «Note sur les erreurs doctrinaux [sic] de Marie-Paul [sic] Giguère», non signée. – Le numéro spécial du 13 mai 2000 du journal *Le Royaume* répond aux accusations fausses et commente cette étrange «Note sur les erreurs doctrinaux» [sic] qui était jointe à la lettre du Cardinal Ratzinger et qui ne semble pas avoir été rédigée par Rome (ainsi que nous le verrons plus tard).

NOTE D'ORDRE DISCIPLINAIRE (SPIRI-MARIA)

Monseigneur Maurice Couture n'a jamais rencontré notre Fondatrice. Il lui adresse une première lettre le 12 avril 2000 pour lui transmettre la «Note d'ordre disciplinaire relative à l'établissement de la Maison Spiri Maria à Lac Etchemin», dans laquelle il précise:

«La présente Note concernant le "Projet Spiri-Maria", mis de l'avant par l'Armée de Marie, m'est dictée par le devoir de vigilance qui m'incombe en tant qu'Archevêque de Québec. (...) Or, diverses sources dont le périodique *Le Royaume*, m'apprennent que l'Institut Marialys Inc. est à réaliser la construction d'un édifice à Lac Etchemin dit "Maison de retraite", qui comprendra "deux pavillons et une chapelle" (...).

«En conséquence, je me dois de rappeler d'abord aux personnes responsables de ce projet et à ceux et celles qui en assureront le service, que la permission de l'Ordinaire du lieu est requise par le droit de l'Église pour que soit établi un lieu destiné au culte, que ce soit une église, un oratoire ou une chapelle privée. (...)

«À ce jour, je n'ai reçu de la part des dirigeants de l'Armée de Marie aucune demande de permission pour ériger quelque lieu de culte que ce soit ni pour ouvrir quelque maison de retraite que ce soit. Je me vois donc en présence d'un fait accompli que je me dois de réprouver par la présente Note. Non seulement cette chapelle a-t-elle été construite dans l'irrespect le plus total des normes promulguées par le Pape Jean-Paul II, mais les célébrations liturgiques y seront présidées le plus souvent par des prêtres appartenant à un groupe n'ayant pas de statut reconnu dans l'Église. Je dois donc vous exprimer par la présente mon entier désaccord avec votre décision d'établir ce lieu de culte de même qu'avec les activités qui s'y tiendront.»

Marie-Paule répond à Monseigneur Couture, le 17 avril, précisant qu'elle n'a fait qu'obéir à l'ordre de Dieu qui a mis tous les moyens à la disposition de l'Oeuvre. Elle ajoute que «Spiri-Maria a pour but le salut des âmes» – ce qui est conforme à la prescription du dernier canon du Code de droit canonique qui stipule qu'il ne faut «jamais perdre de vue le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Église la loi suprême» (canon 1752).

ORIGINE DE SPIRI-MARIA

Sur le plan mystique, l'origine de Spiri-Maria est un exemple de la manière dont Dieu procède pour guider l'Oeuvre mariale, étape par étape, préparant souvent longtemps d'avance la réalisation de Ses desseins.

Quelques années avant l'an 2000, le Seigneur «montre» d'abord à Marie-Paule⁵² un édifice situé sur le terrain actuellement occupé par Spiri-Maria et qui était alors vacant; puis Il lui montre que des religieuses Filles de Marie viennent habiter en ce lieu, dont Sr Jeanne d'Arc Demers⁵³. Ayant très bien «vu» et «compris» le Plan divin,



Marie-Paule 52



Sr Jeanne d'Arc 53



Mgr Bertone 54

elle en parle discrètement aux Pères.

Quelques mois après, le Seigneur lui montre un deuxième édifice, non relié au premier, où habitent le Père Pierre et des religieux Fils de Marie.

Ensuite, comme il lui était «indiqué» que des Filles de Marie s'en allaient demeurer dans le premier édifice, elle s'interrogeait sur son sort. Le Seigneur lui dit alors: «TOI AUSSI, TU T'EN VAS LÀ-BAS.» Notre Fondatrice, âgée de 77-78 ans, ne s'imaginait pas devoir construire des édifices; et où prendrait-elle l'argent? Mais elle «sait» que le Seigneur demande et qu'Il s'occupe de tout. Les démarches sont déjà faites à la Municipalité pour obtenir le permis d'une construction, puis d'une deuxième.

Plus tard, le Ciel montre à Marie-Paule que les deux édifices sont reliés par une partie centrale qui fera fonction de chapelle... alors que Marie-Paule croyait que dans chacun des deux édifices un local serait utilisé comme chapelle pour les résidents, comme il en est dans les maisons des Fils et Filles de Marie. Elle ne pense pas un instant qu'il lui faudrait demander la permission de l'Archevêché, alors que le Ciel guide tout.

Le projet est amorcé lentement: plans, démarches auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin. Après deux ans, le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin s'informe auprès des Dirigeants: «Allez-vous construire, oui ou non?»

L'aspect financier inquiète notre Fondatrice qui a toujours eu comme principe de ne pas faire de dettes et elle pense d'abord remettre à plus tard la construction de la chapelle centrale, mais le Seigneur lui indique où puiser les fonds (cf. *Le Royaume*, n° 137, novembre-décembre 1999, p. 19).

Après la construction du complexe Spiri-Maria, Père Pierre rappellera à Mère Paul-Marie qu'elle lui avait mentionné, des années auparavant, que sur ce terrain s'élèverait un jour une construction qui symboliserait la Madone ouvrant les bras: deux ailes en biais, situées de chaque côté d'une partie centrale.

AVIS D'UN THÉOLOGIEN (SPIRI-MARIA)

Notre Fondatrice recevra également l'avis d'un théologien qui requiert l'anonymat et qui déclare:

«Il faut affirmer, d'après les normes établies par le Droit canonique pour les associations "privées" de fidèles, que l'autorisation de l'évêque n'était aucunement nécessaire pour l'érection d'un tel édifice.

«En effet, dans le canon 298, § 1, il est question des associations "dans lesquelles des fidèles, CLERCS ou LAÏCS, ou encore CLERCS ET LAÏCS ENSEMBLE, tendent par un agir commun à favoriser une vie plus parfaite, à promouvoir le culte public ou la doctrine chrétienne, ou à exercer d'autres activités d'apostolat, à savoir des activités d'ÉVANGÉLISATION, des oeuvres de PIÉTÉ ou de CHARITÉ, et l'animation de l'ordre temporel par l'esprit chrétien".

«Or, ce dernier canon indique clairement que les associations "privées", au nombre desquelles se situe l'Armée de Marie, composée de "clercs et laïcs ensemble", peuvent promouvoir "la doctrine chrétienne", ou exercer d'autres activités d'apostolat, à savoir "DES ACTIVITÉS D'ÉVANGÉLISATION"!... Or, une "maison de retraite", comme il en fut préparé une à la maison Spiri-Maria de l'Armée de Marie, ne correspond-elle pas aux "activités d'évangélisation" indiquées dans le canon 298?... (...)

«De plus, les associations "privées" de fidèles n'ont-elles pas le droit de construire les édifices qui sont nécessaires à leur apostolat, puisque, selon le canon 325, § 1, "l'association privée de fidèles ADMINISTRE LIBREMENT les biens qu'elle

possède selon les dispositions des statuts"?... En conséquence, les biens d'une association "privée" ne sont pas des biens ecclésiastiques et ainsi ils échappent au contrôle des autorités diocésaines! (...)

«[Le canon 301,1, § 1] indique que l'autorisation ecclésiastique est nécessaire seulement pour "les associations de fidèles qui se proposent d'enseigner la doctrine chrétienne AU NOM DE L'ÉGLISE". Telle n'est donc pas la situation de l'Armée de Marie, qui ne prétend aucunement faire de l'enseignement au nom de l'Église!... (Voir can. 299.)

«La CONCLUSION qui s'impose est donc la suivante: l'Armée de Marie existe légalement comme association "privée" (can. 298, § 1, et 215), elle a absolument le droit d'exercer des ACTIVITÉS D'ÉVANGÉLISATION (can. 298, § 1), elle a le droit de construire les édifices requis pour les oeuvres d'apostolat qu'elle se propose d'exercer, puisqu'elle a le droit d'administrer les biens qu'elle possède (can. 325, § 1)!...» (*Le Royaume*, n° 158, nov.-déc. 2002, p. 24)

RAPPORT SUR L'ARMÉE DE MARIE

La revue du diocèse de Québec, *Pastorale-Québec*, publie dans son numéro du 15 mai 2000 trois articles consacrés à l'Armée de Marie: un message de Monseigneur Couture au sujet de l'Armée de Marie, sa Note disciplinaire relative à Spiri-Maria, et le rapport que l'Archevêque a commandé sur l'Armée de Marie (encore un rapport rédigé sans interroger les Dirigeants de l'Oeuvre). Par son numéro spécial du 31 mai 2000 (n° 141), le journal *Le Royaume* rétablit les faits à nouveau faussés par ceux qui ne daignent pas entendre les accusés.

«NOTE SUR LES ERREURS DOCTRINALES...»

Dans le numéro du 26 juin 2000 de *Pastorale-Québec*, Monseigneur Couture fait paraître la «Note sur les erreurs doctrinales de Marie-Paule Giguère», qui est le document adressé à la CECC par le Cardinal Ratzinger en février 2000, mais corrigé et portant l'approbation de Monseigneur Tarcisio Bertone⁵⁴, Secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Cette note était également insérée le 4 juin dans les bulletins paroissiaux du diocèse, précédée d'un message de Monseigneur Couture.

Le numéro spécial du 1^{er} juillet 2000 du journal *Le Royaume* commente cette note qui, selon la présentation qu'en fait Monseigneur Couture:

- «remonte à quelques années» (pourtant, l'Armée de Marie n'avait pas été mise au courant de ce document);
- ces «erreurs doctrinales (...) ne semblent pas avoir été récusées» par leurs auteurs (on peut difficilement répondre à un document qu'on ne connaît pas!).

Dans son point de presse du 23 mai 2000 consacré à l'Armée de Marie, Monseigneur Couture a apporté des précisions concernant cette Note doctrinale: elle «était comme le fondement doctrinal du retrait de la reconnaissance de l'Armée de Marie par Rome, à la demande, d'ailleurs, de mon prédécesseur, le Cardinal Vachon».

Que d'invéraisemblances dans cette déclaration!

1. Nous savons qu'en décembre 1986 la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ne s'était pas encore penchée sur *Vie d'Amour*: en effet, accompagnée de l'Abbé Mélançon et du Père Denis, Marie-Paule était alors allée rencontrer des membres de cette Congrégation qui lui avaient affirmé ne pas avoir lu *Vie d'Amour* et qui avaient précisé que Rome ne se prononçait pas avant dix ans sur ces sujets – il est donc fort peu probable qu'en 1987 cette note ait pu être rédigée par cette Congrégation romaine.

2. Ce n'est pas Rome qui a enlevé la reconnaissance canonique accordée à l'Armée de Marie par le Cardinal Roy, mais le Cardinal Vachon.

Il semble bien que nous soyons ici devant un exemple de ce qu'avait annoncé la Vierge Marie dans ses messages d'Akita, au Japon, le 13 octobre 1973: «On verra des cardinaux s'opposer à



S.S. Jean-Paul II 55



Mgr LaRocque 56



Mgr Campbell 57



St Louis-Marie de Montfort 58



Les Fils et Filles de Marie



Marc Bosquart 59



Abbé Mélançon 60



61

des cardinaux et des évêques se dresser contre d'autres évêques.» Et on pourrait ajouter: et se dresser même contre le Pape.

Car le Pape Jean-Paul II ⁵⁵ a soutenu l'Armée de Marie, même à la suite du décret du 4 mai 1987 du Cardinal Vachon, ainsi que nous l'avons constaté le 27 mai 1992, à Saint-Pierre de Rome. Et ce n'est pas parce qu'il n'était pas au courant de la situation.

NOTE DOCTRINALE DE LA CECC (15 août 2001)

La «Note doctrinale des Évêques catholiques du Canada sur l'Armée de Marie», datée du 29 juin 2001, commence à circuler fin juin en certains milieux et est rendue publique par le biais d'Internet le 15 août 2001, après avoir reçu la *recognitio* [reconnaissance] de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 10 août précédent. Cette *recognitio* a été rendue nécessaire parce que deux Évêques canadiens, contrairement à leurs confrères, n'ont pas voulu entériner cette Note.

Ces deux Évêques sont Monseigneur Eugène P. LaRocque ⁵⁶, Évêque d'Alexandria-Cornwall, en Ontario, et Monseigneur Colin Campbell ⁵⁷, Évêque d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Deux Évêques qui ont ordonné des Fils de Marie, Communauté – issue de l'Armée de Marie – qu'ils connaissent bien, car ils l'ont accueillie en leur diocèse et ils sont donc à même d'apprécier le beau ministère des Fils de Marie auprès de leurs diocésains.

La Note doctrinale de la CECC, qui a été rédigée sans avoir rencontré les Dirigeants de l'Armée de Marie, reprend certaines fausses affirmations des rapports précédents sur cette Oeuvre. Voici des extraits de cette note:

«Jusqu'à présent, les dirigeants de l'Armée de Marie n'ont pas tenu compte des nombreuses interventions de l'Archevêque de Québec et ont continué leurs activités, notamment en érigeant illicitement une chapelle et un centre de retraite à Lac Etchemin. Ainsi, ils n'ont pas respecté l'autorité légitime que l'Ordinaire exerce pour garantir la communion ecclésiale, qui est fondamentale dans l'Église catholique, et ont violé les normes du Code de droit canonique.

«Les activités et les enseignements de l'Armée de Marie comportent des dangers réels pour l'Église catholique au Canada et pour la foi de ses membres. En raison de ces faits et de la menace continue de division pesant sur l'intégrité et l'unité de la foi catholique au Canada, par la présente, les évêques canadiens déclarent et informent tous les fidèles de l'Église catholique au pays, que l'Armée de Marie, même si celle-ci soutient le contraire, ne peut pas être considérée comme une association catholique. Certains des enseignements qu'elle propage à propos de la rédemption, de la Vierge Marie et de la «réincarnation» s'écartent fondamentalement de l'enseignement et de la profession de foi de l'Église catholique. Parce que la foi des fidèles s'en trouve menacée, nous, les évêques du Canada, exhortons les membres et les sympathisants de l'Armée de Marie à cesser leurs activités, quelles qu'elles soient: publications, participation aux rencontres de prière et aux célébrations liturgiques, spécialement celles qui ont lieu au Centre Spiritaria, au Québec.»

Pourtant, lors de sa conférence de presse du 23 mai 2000, Monseigneur Maurice Couture a déclaré: «Quand on regarde les principes fonda-

mentaux de l'Armée de Marie, **c'est très catholique**: le culte du Saint-Père, le culte de l'Eucharistie et la dévotion mariale, il n'y a rien de plus catholique que ça.» Et il ajoutait que ce qui était «inacceptable», c'était «la façon de promouvoir la dévotion mariale», surtout en regard des écrits touchant la personne de la Fondatrice.

Avec la personne de Marie-Paule, l'Église se trouve confrontée à une intervention de Dieu d'un genre tout à fait nouveau. Ce sont des paroles du Ciel qui ont exposé le rôle et la mission de Marie-Paule, ce n'est pas elle-même qui s'est attribué quoi que ce soit, alors qu'elle ne cesse de proclamer qu'elle n'est qu'un «zéro», le «rien» par lequel Marie passe. Et les paroles du Ciel (dont l'authenticité a sans cesse été confirmée) ne peuvent aller à l'encontre de l'enseignement de l'Église qui évolue constamment.

La Note doctrinale présente ensuite l'enseignement de l'Église sur:

– **LES RÉVÉLATIONS PRIVÉES**: «Les supposées révélations privées sur lesquelles l'Armée de Marie fonde ses enseignements ne font pas qu'inviter les catholiques à suivre plus fidèlement l'Évangile; elles renferment des éléments fallacieux qui vont à l'encontre des textes sacrés et de la Tradition.»

Pourtant, le mystère de l'Immaculée, tel qu'il est dévoilé dans la Bible (en la Genèse et en l'Apocalypse tout particulièrement), et tel que l'ont reconnu certains prophètes (saint Louis-Marie Grignon de Montfort ⁵⁸, par exemple), n'a pas encore été explicité par l'Église; il fallait que l'Immaculée intervienne dans l'histoire en un rôle nouveau, et Marc Bosquart ⁵⁹ – sans l'avoir désiré – a reçu des lumières spéciales pour soulever un coin du voile recouvrant ce mystère.

Lors de la Dernière Cène, Jésus a dit à Ses apôtres: «*J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant. Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous conduira vers la vérité toute entière. (...) Il me glorifiera, car c'est de mon bien qu'il prendra pour vous en faire part*» (Jn 16, 12-14). Jésus annonce donc des lumières nouvelles qui, pour certains, pourront sembler des «éléments fallacieux».

– **«LE RÔLE DE MARIE dans l'histoire du salut»**: La Note doctrinale affirme que la dévotion mariale de l'Armée de Marie «dissimule de nombreux éléments qui sont tout à fait contraires à l'enseignement de l'Église, particulièrement en ce qui a trait à la place de Marie dans le plan salvifique de Dieu et son rôle unique et irremplaçable dans l'histoire du salut. (...) L'Armée de Marie veut faire croire à ses membres, par exemple, que leur «Immaculée» est co-éternelle avec la Trinité divine et que, bien qu'elle fût la mère historique de Jésus, elle est maintenant «réincarnée» et habite dans la personne même de la dépositaire de ces révélations privées. C'est à cause de tels efforts fallacieux en vue d'ajouter à l'essence même de la foi que la reconnaissance d'association catholique a été retirée à l'Armée de Marie.»

– **«LE RÔLE DE L'AUTORITÉ ECCLÉSIALE»**: La Note doctrinale affirme: «L'Armée de Marie a défié publiquement l'autorité épiscopale; en cela, elle ne s'est d'ailleurs pas limitée à l'Église locale. Avant que soit prise la décision de révoquer le statut canonique de l'Armée de Marie, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi avait déjà examiné les longs écrits concernant les supposées révéla-

tions privées et elle avait établi que, dans de nombreux cas, celles-ci étaient contraires à l'enseignement de l'Église catholique. Contestant la légalité canonique du décret de révocation signé par le Cardinal Vachon, l'Armée de Marie a exercé un recours administratif, en portant sa cause en appel devant le Tribunal suprême de la Signature apostolique, à Rome.»

L'Armée de Marie a été combattue dès sa fondation, et cela non en raison du rôle de sa Fondatrice dans le mystère de la Co-Rédemption, notion qui a été développée dans les années 1980 par Marc Bosquart en des écrits qui ont été à la base du retrait du statut canonique d'association pieuse accordé à l'Armée de Marie par le Cardinal Roy.

Était-il juste d'utiliser les écrits d'un membre de l'Armée de Marie pour disqualifier celle-ci, alors qu'elle avait retiré de la vente les livres de Marc Bosquart dès qu'elle eut connaissance de la lettre du Cardinal Ratzinger approuvant les mises en garde qu'avait faites le Cardinal Vachon à l'endroit de ces livres?

Et n'aurait-il pas été prudent d'étudier ces écrits avant de les juger «fallacieux»? C'est ce qu'a eu l'honnêteté de faire l'Abbé Lionel Mélançon ⁶⁰ qui lisait également tous les volumes et les journaux de l'Oeuvre, et qui a rédigé la brochure *Vie d'Amour, j'ai lu, j'ai cru!* ⁶¹

En fait, la lettre que le Cardinal Ratzinger adressait au Cardinal Vachon le 27 février 1987 révèle que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi s'est bornée à approuver deux mises en garde faites par le Cardinal Vachon contre deux livres de Marc Bosquart: c'est ce qu'a reconnu lui-même le Cardinal Ratzinger lorsqu'il a rencontré à Rome un conseiller juridique de l'Armée de Marie, le 28 avril 1987, et qu'il lui a affirmé que la lettre qu'il avait écrite au Cardinal Vachon ne constituait pas «en soi une décision à l'encontre de l'Armée de Marie» et n'impliquait pas «une révocation automatique» du décret par lequel le Cardinal Roy avait érigé l'Armée de Marie en association pieuse. Et le Cardinal Ratzinger avait ajouté que cette Oeuvre devait être «traitée en toute justice», «ad normam iuris» (selon le droit).

Comment pourrait-on reprocher à l'Armée de Marie d'avoir présenté un recours auprès du Tribunal suprême, à Rome, alors que ce sont des Autorités du Vatican qui lui ont demandé de présenter ce recours, lui indiquant comment procéder? – Poursuivons la lecture de la Note doctrinale:

«Après un examen approfondi et de longues procédures, le Tribunal suprême a rendu une décision définitive par décret, le 20 avril 1991, confirmant ainsi la substance du décret de l'Archevêque de Québec et la procédure mise en place.»

En fait, le Tribunal suprême a simplement entériné la décision du Congrès de rejeter le recours de l'Armée de Marie, refusant d'admettre le recours à la discussion. Ce décret du Tribunal suprême a toutefois démontré que le Ciel guide cette Oeuvre, et confirmé l'authenticité de la mission co-rédemptrice de Marie-Paule scellée par le Nombre 33 (voir plus haut). Poursuivons la lecture de la Note:

«Il en résultait que les catholiques devaient s'abstenir d'appartenir à ce groupe particulier. Malheureusement, nombreux sont ceux qui continuent d'y adhérer, au mépris de l'autorité ecclésiastique. Aux yeux des fidèles catholiques, une telle attitude ne peut que miner les enseignements et le rôle unifi-

cateur de l'autorité épiscopale.»

La décision du Tribunal suprême n'était en rien une condamnation de l'Armée de Marie qui existait bien avant que le Cardinal Roy ne lui accorde le statut d'association pieuse. C'est légitimement qu'elle a continué ses activités, conformément au Droit de l'Église qui reconnaît aux fidèles le droit de s'associer.

Dans l'Armée de Marie, nous avons vu ce qu'il en est du «rôle unificateur de l'autorité épiscopale»: nous avons plutôt constaté que, dans l'Église, les Évêques se dressent contre d'autres Évêques, et même contre le Pape; que des Évêques s'acharnent contre de fervents catholiques qui ne cherchent qu'à respecter les principes évangéliques et à défendre une Oeuvre de Dieu; que ces Évêques préfèrent ainsi combattre le bien plutôt que le mal qui s'étale partout.

CONCLUSION DE LA NOTE DOCTRINALE

«Il semble évident qu'un groupe ne peut plus se dire véritablement catholique si ses dirigeants enseignent une doctrine qui est contraire à celle de l'Église catholique, notamment sur des points aussi fondamentaux que ceux dont il est fait mention ci-dessus. Les évêques du Canada invitent donc les pasteurs et les fidèles à faire preuve d'un grand discernement spirituel et à garder intacte leur foi catholique. Nous exhortons tous les catholiques à prendre conscience des erreurs doctrinales qui sont propres aux enseignements de l'Armée de Marie, à se rendre compte du tort et de la division qu'engendrent ses chefs dans l'Église catholique au Canada et ailleurs dans le monde, et à préserver la pureté de la foi catholique. Avec charité pastorale, nous rappelons à tous les catholiques canadiens que leur vie de foi et leur spiritualité chrétienne doivent s'appuyer sur la parole de Dieu révélée et sur l'enseignement de l'Église catholique.»

Les Dirigeants de l'Armée de Marie n'enseignaient pas d'autre doctrine que celle de l'Église. Marie-Paule n'élaborait pas une nouvelle doctrine, mais exécutait des ordres «reçus» d'En-Haut.

Quant à Marc Bosquart, ses écrits apportaient certes un éclairage nouveau, ce qui est toujours le cas lorsque la théologie fait des avancées et soulève par le fait même, au sein de l'Église, des débats houleux. Ce qui est considéré dans cette Note comme des doctrines contraires à l'enseignement de l'Église pourrait bien être, demain, reconnu vérité de foi.

Pour ce qui est de la division créée par «les chefs de l'Armée de Marie»: ces chefs sont des signes de contradiction, comme le fut Jésus et comme le sont tous ceux qui doivent se mesurer à l'esprit du monde pour être fidèles à l'esprit de l'Évangile.

Comme on le voit dans cette Note doctrinale de la CECC, les faits continuent d'être falsifiés pour permettre à l'autorité de justifier ses agissements et ses décrets. Mais comment cette Note aurait-elle pu refléter la réalité, alors que ses auteurs n'ont cherché la vérité que du côté des accusateurs de l'Armée de Marie, sans jamais donner la parole à ses Dirigeants? Ce qui est contraire au Code de droit canonique et à la simple justice. Quant à Marie-Paule, elle écrit dans *Le Royaume*:

«(...) Le dossier effarant de la Note doctrinale de la Conférence des Évêques catholiques du Canada, présentant un tissu d'erreurs, d'affirmations fausses, sans preuves, dans l'irrespect de la vérité et de la réalité historique, serait un critère de crédibilité dans ce genre d'Église?... Deux Évêques n'ont pas signé cette Note doctrinale, car **EUX seuls** connaissent les lieux de l'Armée de Marie et ses dirigeants. Les autres se sont basés sur l'Archevêché de Québec, source des difficultés en cours, **et sans avoir entendu les témoins**. Ces deux Évêques, Leurs Excellences LaRocque et Campbell, savent que la vérité et la justice ne «parfument» pas les accusations portées dans la Note doctrinale contre nous, même si



Card. Ouellet 62



Mgr Prendergast 63



64

elle est jugée acceptable par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

«Devant tant d'injustices, serons-nous des "roseaux agités par le vent dans le désert"? Le Dieu de Vérité veut-Il que nous prolongions le masque de ce qu'il reste de vie spirituelle sur la terre? Allons-nous vraiment accepter de pactiser avec le mensonge, l'injustice, la calomnie et oublier les parfums cachés de l'Évangile en ne défendant pas l'Oeuvre de notre Mère pour Notre Temps alors qu'elle est la Voix de la Vérité, de la Miséricorde et de l'Amour? Jésus s'est-Il rallié au Sathédin à la fin de sa vie? NON. Il nous a donné l'exemple jusqu'à mourir en défendant l'Oeuvre de Son Père.

«Les armées s'affrontent. La force du pouvoir despotique d'un côté et, de l'autre, la force qui est celle des petits qui ont appris le langage des cieux.» (*Le Royaume*, n° 152, nov.-déc. 2001, p. 9-10)

Le Cardinal Marc Ouellet, Archevêque de Québec depuis 2002

L'arrivée du Cardinal Ouellet⁶² sur le siège archiepiscopal de Québec marque pour l'Oeuvre un moment de grande espérance: un Évêque proche collaborateur du Pape Jean-Paul II, marial et ouvert à la vie mystique... l'Oeuvre trouvera-t-elle une oreille attentive, comme au temps du Cardinal Maurice Roy?

Dans *Le Royaume*, nous réservons une place d'honneur à notre nouvel Archevêque, nommé Cardinal en octobre 2003.

UNE RENCONTRE?

Le Seigneur a indiqué quelque chose à Marie-Paule au sujet du Cardinal Ouellet et de son action dans l'Oeuvre, et elle désire le rencontrer pour lui communiquer le message du Seigneur. En 2003, lors d'une des premières visites de Monseigneur Terrence Prendergast⁶³, nouveau Commissaire pontifical pour les Fils de Marie, notre Fondatrice lui souligne son désir de rencontrer le Cardinal Ouellet, mais elle constate que cette demande contrarie le Commissaire pontifical qui répond: «Je suis frustré, mais je suis capable de le prendre.»

Elle réitère la même demande à la rencontre suivante, même réaction et mêmes paroles. Deux mois après, le Commissaire revient et, à la fin de la rencontre avec le groupe des Dirigeants, Marie-Paule lui dit qu'elle ne renouvelle pas sa demande, car il est trop tard pour voir le Cardinal.

Peu après, les portes s'ouvrent: le 20 mai 2004, Marie-Paule reçoit un appel de la secrétaire du Cardinal Ouellet pour lui proposer «une rencontre personnelle» (expression deux fois répétée) avec le Cardinal au presbytère de Lac-Etchemin, le dimanche 13 juin. Après avoir accepté avec joie la proposition, notre Fondatrice se rappelle soudain l'ordre reçu du Seigneur plus d'un mois auparavant, et plusieurs fois répété:

«UN JOUR, ON TE DEMANDERA DE TE RENDRE DANS UN LIEU, SEULE, SURTOUT N'Y VA PAS.»

Quel déchirement pour elle de comprendre que cet ordre concerne la rencontre projetée avec le Cardinal, qu'elle a elle-même sollicitée et qui n'est plus nécessaire! Sa déception est grande mais elle n'a pas le choix. Le 31 mai, elle écrit au Cardinal pour lui exposer la situation et l'assurer qu'il sera «bien accueilli à Spiri-Maria, quoi qu'il advenue».

Lorsque arrive le jour de la rencontre projetée, le dimanche 13 juin, Marie-Paule qui éprouve depuis quelque temps des problèmes de voix est to-

talement aphone; elle n'aurait donc pu de toute façon aller rencontrer le Cardinal Ouellet et aurait dû se désister. Ce problème de voix est un trouble récurrent encore aujourd'hui. Le Ciel a sans doute permis cet ennui de santé pour démontrer Sa Volonté. Il ne faut pas oublier qu'avec tant de travail qu'elle continue d'accomplir, ses forces qui semblent diminuer parfois reviennent avec plus de vigueur encore.

Le Cardinal Ouellet écrit à Marie-Paule le 18 juin 2004 – notre Fondatrice sent sa signature comme un coup de poing assené sur une table –, précisant qu'il informera le Saint-Siège de sa décision.

«Quelle lettre étonnante venant du Cardinal que nous admirons», pense-t-elle. Elle écrit:

«Cette lettre me laisse dans une grande paix, le calme bienfaisant. Et plus je lis, plus la paix divine m'envahit, même si je "sais" que cette lettre est l'élément déclencheur qui introduit le dernier coup...»

Le 6 juillet, comme elle se demande pourquoi cette lettre ne lui cause aucune blessure au cœur et produit un envahissement de paix, elle reçoit cette réponse du Seigneur:

«C'EST POUR TE PROUVER QUE TU ES MORTE À TOI-MÊME. TU COMPRENDS MAINTENANT POURQUOI TU AS PU PRÉSENTER LE COEUR TRANSPERCÉ D'UN GLAIVE⁶⁴, LORS DE LA FÊTE DE LA DAME DE TOUS LES PEUPLES?» [Mai 2004]

(C'est lors du Triduum de septembre suivant que le symbole du Cœur transpercé est inséré dans le tombeau que représente l'autel de Spiri-Maria.)

Le 22 juillet 2004, le Ciel annonce à Mère Paul-Marie (et ces mots seront répétés par la suite):

«C'EST LA FIN! C'EST LA FIN!»

Fait à noter: 33 jours séparent la date où est annoncée cette «FIN» et la date où le Cardinal Ouellet a écrit sa lettre au sujet de laquelle le Seigneur dit à Marie-Paule, le 19 août:

«TU PEUX CONSIDÉRER LA LETTRE DU CARDINAL COMME ÉTANT LA RÉPONSE DU SAINT-SIÈGE.»

Marie-Paule déclarera aux retraitants: «Même si, sous des accusations non fondées, Son Éminence le Cardinal Marc Ouellet nous condamnait, je dirais encore qu'il est un homme droit.»

Ces «accusations non fondées» seront portées dans un premier temps en avril 2005.

MESSAGE PASTORAL DU CARDINAL OUELLET (4 avril 2005)

Le Commissaire pontifical pour les Fils de Marie, Monseigneur Terrence Prendergast, et le Cardinal Marc Ouellet s'unissent contre l'Oeuvre mariale, et chacun d'eux prépare un message qui doit être publié le 4 avril 2005, en la solennité reportée de l'Annonciation.

Le 2 avril 2005 survient le décès du Pape Jean-Paul II et cet événement devient le centre d'attention de toute la planète, si bien que les documents émis par le Commissaire pontifical et par le Cardinal Ouellet seront peu médiatisés.

Le 4 avril 2005, Marie-Paule «entend» pendant la messe du matin trois phrases qui sont martelées en son esprit:

– «Le Pape Jean-Paul II est venu préparer le triomphe de Marie.» (Elle «voit» au même instant «la terre enveloppée d'une lumière fulgurante: c'est l'ouverture pour l'Oeuvre de Marie.»)

– «L'Immaculée revient pour triompher.»

– «Le Christ reviendra pour régner.»

Dieu semble non seulement vouloir informer, mais rassurer devant les lettres attendues des Autorités. Le lendemain Marie-Paule reçoit le Message pastoral concernant l'Armée de Marie, dans lequel:

– le Cardinal Ouellet invite les dirigeants de l'Oeuvre «à reconnaître le tort qu'ils causent aux fidèles et à l'Église en s'enfermant dans un refus du jugement pastoral de l'autorité légitime»;

– il accuse l'Armée de Marie de diffuser «des doctrines étrangères à la foi de l'Église sans



P. D. Laprise 65



Mgr Labrie 66



Mgr V. Fagiolo 67



P. L. Bélanger 68



P. S. Guilbault 69



P. A. Guillemette 70



P. P. Mastropietro 71



Card. Somalo 72



P. Bruno Ruel 73

tenir compte des mises en garde faites au cours des années» (et le Cardinal de citer pour preuve Marc Bosquart);

– il réitère le jugement porté en 1974 par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi contre la dévotion à la Dame de Tous les Peuples;

– il ressort l'argument de «l'avertissement sévère donné par le cardinal Maurice Roy à propos des volumes de *Vie d'Amour*» – mais il ne mentionne pas ce que nous avons déjà répondu concernant cette affirmation: dans les jours suivant cet avertissement, après avoir rencontré les prêtres collaborateurs de Marie-Paule qui lui ont apporté des éclaircissements, le Cardinal Roy a demandé qu'on continue la vente de *Vie d'Amour*; en cessant simplement l'annonce dans le journal de l'Oeuvre;

– il cite les «blessures à l'unité de l'Église» dont se serait rendue coupable l'Armée de Marie en diffusant des «doctrines étrangères à la foi»; en «refusant d'accueillir les mises en garde de l'autorité légitime»; en publiant le message du Seigneur à l'effet que ce sont les prêtres et les évêques qui seront les adversaires de Son Oeuvre; en discréditant «l'intervention pastorale d'évêques et de proches collaborateurs du Saint-Père par lesquels celui-ci exerce sa charge pastorale, allant même jusqu'à des attaques personnelles contre eux»; «en ouvrant une "maison de retraite" et en y tenant des célébrations eucharistiques sans l'autorisation de l'Évêque»; «en présentant l'Armée de Marie comme la victime continuelle d'une sourde persécution»;

Comment peut-on blesser l'unité de l'Église lorsqu'on est fidèle au Plan de Dieu – qui est le Chef suprême de cette Église –, Plan qu'Il nous dévoile par l'instrument qu'Il a choisi pour notre temps?

L'Armée de Marie n'a-t-elle pas plutôt été la **victime de profondes «blessures à l'unité de l'Église»**, alors qu'elle était appuyée par le Cardinal Roy qui était combattu par Monseigneur Lionel Audet? Lorsque, appuyée par le Pape Jean-Paul II et d'autres Autorités religieuses, elle était combattue par des Évêques et des Cardinaux qui menaient contre elle une action concertée, s'unissant de Québec et de Rome et d'ailleurs dans le monde, au mépris des lois et règles de l'Église, et de la plus élémentaire charité?

– le Cardinal Ouellet «réitère le bien-fondé de la Note doctrinale rendue publique le 15 août 2001 par l'Épiscopat canadien»;

Quelle tristesse! Une note si peu fondée sur la vérité et la charité.

– il «souhaite que les personnes bien intentionnées qui auraient, pour un temps, été induites en erreur, accueillent cet appel à la fidélité et à l'unité de l'Église».

Il n'y a pas pour nous de fidélité en dehors de la fidélité à Dieu et à la Servante qu'Il a choisie. Contrairement au Cardinal Ouellet, nous avons constaté à maintes reprises l'intervention de Dieu dans cette Oeuvre.

Il n'y a pas d'unité possible sans l'obéissance à Dieu, sans la charité et sans la vérité.

Les Fils de Marie

«Jamais les Fils de Marie ne seront ordonnés prêtres!» ont clamé à plusieurs reprises les Évêques du Québec.

Les Fils de Marie s'installent à Rome en 1984 afin d'entreprendre leurs études à l'Angelicum.

Bientôt les Autorités religieuses de là-bas subissent de nombreuses pressions des Évêques canadiens en vue d'empêcher les Fils de Marie de poursuivre leurs études théologiques, mais certaines Autorités prennent la défense des Fils de Marie.

Comme on l'a vu, en 1985 le Cardinal Vachon intervient au Vatican pour faire interdire au Père Denis ⁶⁵ d'accompagner les Fils de Marie, espérant compromettre l'année universitaire des étudiants. Dans un ascenseur de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 3 octobre 1985, le Frère Hervé Lemay est témoin d'une conversation entre une religieuse et un prêtre qui sont accompagnés de Monseigneur Jean-Paul Labrie ⁶⁶, Évêque auxiliaire à Québec:

«Vous savez que plusieurs jeunes de l'Armée de Marie se rendront bientôt étudier à Rome», dit la religieuse au prêtre qui répond:

«Hum! Vous aller voir que les Évêques vont bloquer ça à Rome, ça ne sera pas long.»

On sait que c'est sur l'ordre du Pape que le Père Denis se rend à Rome. Le 10 octobre, il rencontre le Secrétaire de la Congrégation pour les Religieux, Monseigneur Vincenzo Fagiolo ⁶⁷, qui lui dit au sujet de Mère Paul-Marie:

«Veuillez communiquer ceci à "cette femme": elle doit écrire une lettre à l'Église pour donner la Communauté à l'autorité, mais elle ne doit pas signer son nom.»

C'est le comble! Et toujours on incrimine la Fondatrice, même lorsqu'on est prêt à cueillir les fruits de l'arbre... Mais si les fruits sont bons, l'arbre ne peut être mauvais, selon les paroles de l'Évangile.

ORDINATION PAR LE PAPE JEAN-PAUL II

Les Fils de Marie sont traités avec bienveillance par le Pape Jean-Paul II. Le 25 mai 1986, à Saint-Pierre de Rome, le Saint-Père ordonne prêtre le Père Lionel Bélanger ⁶⁸ qui est le premier Fils de Marie prêt à recevoir l'onction sacerdotale.

Ce n'est pas long avant que les Évêques du Québec réagissent: ils font des représentations auprès du Nonce apostolique à Ottawa, Monseigneur Angelo Palmas, contre le Père Lionel. Le Nonce se fait l'interprète des Évêques québécois et, le 1^{er} décembre 1986, il porte leurs revendications auprès d'un Dicastère romain.

Les Évêques québécois interviennent également contre les Fils de Marie auprès de la Congrégation pour les Religieux. Le 20 décembre 1986, le Secrétaire de cette Congrégation transmet leurs récriminations à Monseigneur Mario Peressin, Archevêque de L'Aquila, qui a pris la Communauté sous sa protection.

Monseigneur Peressin reçoit de nos Évêques des lettres de réprobation pour avoir accepté de devenir le protecteur de la Communauté; on lui reproche d'avoir accepté à L'Aquila la fondation de la branche missionnaire de la Communauté, et d'avoir ordonné diacre tel ou tel Fils de Marie. Nos Évêques font même des démarches à Rome pour empêcher Monseigneur Peressin d'ordonner prêtres les Fils de Marie. À Rome, un de leurs interlocuteurs, lassé de toutes ces interventions, déclare à un Évêque du Québec: «Allons-nous lutter maintenant contre ceux qui respectent le droit canon?»

Quelques jours avant que Monseigneur Peressin procède à l'ordination sacerdotale de neuf Fils de Marie, prévue le 30 mai 1987, cet Archevêque reçoit de la Congrégation pour les Religieux l'ordre de faire signer auparavant aux futurs ordonnés un acte de reniement de la Fondatrice de l'Armée de Marie, que ceux-ci refuseront bien sûr de signer.

Le 8 juin 1987, le Seigneur indique à Marie-Paule:

«LA LUTTE VA ÊTRE PORTÉE DAVANTAGE

CONTRE LES PÈRES ET LES FUTURS PÈRES, TES COLLABORATEURS IMMÉDIATS. ON VA MÊME LEUR DEMANDER DE RENIER L'ARMÉE DE MARIE ET SA FONDATRICE. ILS DEVRONT RÉPONDRE: "DONNEZ PAR ÉCRIT VOS ACCUSATIONS ET VOS PREUVES, EN FACE DES ACCUSÉS. ON VERRA APRÈS."»

Voilà bien le noeud du problème: des accusations sans fondement sont sans cesse lancées, et toujours dans le dos des accusés.

En 1988, les Évêques québécois s'adressent à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi pour qu'elle fasse pression auprès du Vicariat de Rome afin qu'on enlève aux Fils de Marie résidant à Rome les facultés pour entendre les confessions et célébrer la messe. Des Autorités prennent la défense des Fils de Marie.

Et la liste pourrait s'allonger encore et encore de tant et tant d'interventions malveillantes! Mais les calomnies laissent des traces; à la Congrégation pour les Religieux – devenue la CIVCSVA, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique –, ces calomnies constituent d'épais dossiers d'accusations contre les Fils de Marie qui ne connaîtront jamais la teneur de ces dossiers et ne pourront donc jamais prouver leur innocence.

ENQUÊTE DES GENDARMES FRANÇAIS

Les adversaires de l'Oeuvre vont jusqu'à faire faire une enquête sur les Fils de Marie par des gendarmes français!

En janvier 2000, les Fils de Marie exerçant leur ministère à Salency (diocèse de Beauvais) reçoivent la visite de gendarmes. C'est d'abord le Père Sylvain Guilbault ⁶⁹ qui est interrogé, le 27 janvier; le gendarme déclare à la fin de l'entretien: «Tout est positif pour les Fils de Marie... C'est quelqu'un, au Canada, qui en veut à la Communauté des Fils de Marie.»

Le lendemain, c'est au tour du Père André Guillemette ⁷⁰ de subir un interrogatoire, à la suite duquel un gendarme conclut: «Cherchez qui peut être gêné [embarrassé] par votre Fondatrice au Québec.»

Réponse: des Évêques, bien sûr.

DES VISITEURS APOSTOLIQUES

En 1993 est nommé un premier Visiteur apostolique auprès de la Communauté des Fils de Marie, Monseigneur Antonio Ambrosanio. Rien ne justifie pourtant cette nomination, la source des difficultés se trouvant à l'extérieur de la Communauté: ce sont les Évêques qui ne s'accordent pas entre eux.

Voici la «solution de communion épiscopale» proposée par de hautes Autorités vaticanes à Monseigneur Peressin: «Si les Fils de Marie veulent être approuvés un jour, ils doivent faire à tout prix la dichotomie d'avec leur Fondatrice; autrement, ils sont "frits".»

Ce ne sont pas les Fils de Marie qui sont en cause, mais leur Fondatrice. Le secrétaire de la CIVCSVA a affirmé, dans une lettre adressée au Père Pierre Mastropietro ⁷¹, Supérieur général des Fils de Marie:

«On reconnaît chez les Fils de Marie l'authenticité du charisme et de la pratique des conseils évangéliques.»

Des difficultés surgissent entre Monseigneur Peressin et le Préfet de la CIVCSVA, le Cardinal Martinez Somalo ⁷², et la faute est imputée à la Communauté.

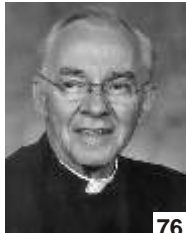
Et les difficultés s'accroissent entre les Fils de Marie et Monseigneur Peressin. Monseigneur Ambrosanio, mis au courant de certains faits par le Père Pierre et le Père Bruno Ruel ⁷³, leur déclare: «Au point où nous en sommes, je ne sais



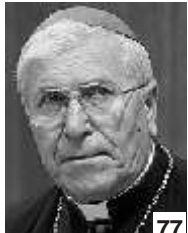
P. C. Bouchaud 74



Mgr P. M. Boyle 75



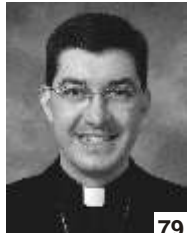
Mgr Cazabon 76



Mgr Nesti 77



Mgr Prendergast 78



P. Éric Roy 79



Padre Jean-Pierre 80

Le 7 janvier 2007, Padre Jean-Pierre procède à l'ordination diaconale de cinq Fils de Marie:



P. Bernard Carbonneau 81



P. Issa-Paul Carbonneau 82



P. Stéphane Boisvert 83



P. Johathan Larochelle 84



P. David Lorange 85

pas si je dois vous dire de vous rebeller ou de ne pas vous rebeller contre Monseigneur Peressin.»

À la mort de Monseigneur Ambrosiano, en 1995, un deuxième Visiteur apostolique est nommé par la CIVCSVA: le Père Constant Bouchaud 74, p.s.s.

Difficultés avec Monseigneur Peressin

Dès le moment où il est devenu le Protecteur de la Communauté des Fils et Filles de Marie, en janvier 1986, Monseigneur Peressin a voulu éloigner la Fondatrice; il voulait que les Fils de Marie la renient et le considèrent comme leur Fondateur. Pourtant il a tellement profité de la générosité de Mère Paul-Marie et de celle des membres de l'Armée de Marie, ne serait-ce que pour la réfection du Séminaire de L'Aquila. Et il aurait voulu que l'Oeuvre s'engage encore plus: il a demandé un million de dollars à la Fondatrice pour la réfection d'un immeuble délabré qu'il disait vouloir réserver à la Communauté – pourtant, lui-même était multimillionnaire; Mère Paul-Marie lui a répondu par la négative: «Où pourrions-nous trouver cet argent?»

Il a profité de tant de manières des Fils de Marie qui ont beaucoup souffert durant leurs années à L'Aquila. L'Archevêque voulait même les obliger, au nom de l'obéissance, à faire des actes illégaux – les Fils de Marie ont bien sûr refusé –, et il n'a cessé d'exercer sur eux un chantage en se servant de la menace de non-renouvellement de leurs facultés pour exercer leur ministère. Finalement, en 1997 les Fils de Marie ont dû quitter le diocèse pour préserver l'unité de la Communauté et l'équilibre de ses membres.

Les Fils de Marie connaissent bien l'Évêque de Mandeville (Jamaïque), Monseigneur Paul Michael Boyle 75, qui était Supérieur général des Passionistes où ils ont résidé pendant leurs études à Rome. En janvier 1997, ils demandent leur incardination dans le diocèse de Mandeville et leur excardination du diocèse de L'Aquila, s'adressant à la CIVCSVA qui doit approuver ces demandes afin de leur accorder un statut reconnu dans l'Église. La seule réponse de la CIVCSVA sera la nomination d'un Commissaire pontifical, deux mois plus tard.

Selon le droit, la CIVCSVA disposait d'un délai de cinq mois pour répondre à ces demandes qui ne pouvaient être refusées que pour un motif grave. Mais aucune réponse n'est donnée, et les Fils de Marie renouvelleront leur demande un an plus tard, sans plus de succès.

UN PREMIER COMMISSAIRE PONTIFICAL

Les Fils de Marie, qui sont toujours tenus dans l'ignorance au sujet des problèmes qui existaient au sein de la Communauté et qui justifieraient la nomination d'un Commissaire pontifical, s'en voient pourtant imposer un, le 25 mars 1997, en la personne de Monseigneur Gilles Cazabon 76, o.m.i., Évêque de Timmins (Ontario).

Dès le début de sa première rencontre avec les Fils de Marie à Rome, Monseigneur Cazabon leur déclare: «Je ne suis pas là pour écouter, mais pour décider.» Rencontrant individuellement les Fils de Marie, il leur demande ce qui ne va pas dans la Communauté et se voit répondre: «Ce n'est pas ici que ça ne va pas, c'est chez les Évê-

ques que ça ne va pas.»

Le premier geste du Commissaire pontifical est de bloquer l'ordination de deux Fils de Marie par deux Évêques protecteurs: Monseigneur Eugène P. LaRocque et Paul Michael Boyle, c.p.

Parmi tant d'exigences indues à l'endroit des Fils de Marie, Mgr Cazabon leur demande de renoncer à «certains irritants», comme la dévotion à la Dame de Tous les Peuples et leur Fondatrice.

Et les Autorités ordonnent aux Fils de Marie de garder secrètes toutes leurs interventions. Lors d'une rencontre à la CIVCSVA, le 22 mai 1998, le Père Pierre se fera dire que nous sommes passibles de poursuites au civil à cause des informations publiées dans le journal *Le Royaume* (pourtant, le contenu d'une lettre, qu'elle provienne d'une Autorité ou d'une autre personne, appartient à son destinataire, et les informations que nous publions sont conformes à la vérité). Lors de cette même rencontre à la CIVCSVA, Mgr Nesti 77 et le Père Torres profèrent des menaces: si les Fils de Marie ne coopèrent pas avec le Commissaire pontifical, la Communauté pourrait être supprimée et les Fils de Marie pourraient être suspendus «a divinis» (c'est-à-dire que leurs facultés pour l'administration des sacrements leur seraient enlevées de manière irrévocable).

Alors qu'on voudrait réduire au silence les Fils de Marie et les empêcher d'informer les membres de l'Oeuvre par le biais du journal *Le Royaume*, des fuites se produisent du côté de la CIVCSVA et toutes sortes de rumeurs circulent sur le sort que réserve cette congrégation romaine aux Fils de Marie.

Après la publication de la Note doctrinale sur l'Armée de Marie, le 15 août 2001, Mère Paul-Marie écrit: «Bientôt nos Fils de Marie seront sommés de se séparer de la fondatrice de l'Oeuvre qui les a vus naître. Car les autorités religieuses ont décidé de s'approprier les fruits et de couper l'arbre. Mais c'est pour réduire les fruits en puree. "Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font."» (*Le Royaume*, n° 152, nov-déc. 2001, p. 10)

UN DEUXIÈME COMMISSAIRE PONTIFICAL

Le 23 mai 2003 est nommé un nouveau Commissaire pontifical: Monseigneur Terrence Prendergast 78, s.j., Archevêque de Halifax (Nouvelle-Écosse). Le Cardinal Ouellet en fait l'annonce aux Fils de Marie, au Centre de l'Immaculée, le 14 juin suivant.

Avant même sa nomination, Monseigneur Prendergast était prévenu contre l'Armée de Marie et sa Fondatrice qui en a la preuve un jour: une dame de Nouvelle-Écosse venue faire une retraite à Spiri-Maria en informe Monseigneur Prendergast, lui disant à quel point elle est heureuse de cette retraite, mais aussitôt l'Archevêque la met en garde contre nous...

Le 4 août 2003, Mère Paul-Marie écrit: «Avec le recul du temps, quand les passions seront tombées, l'Église pourra se prononcer. Nous sommes déjà jugés par l'esprit de ce monde qui, ayant pénétré jusqu'en de hauts paliers religieux, s'est empressé de vouloir supprimer et inhumer une Oeuvre divine aux mystiques secrets. L'Oeuvre eschatologique annoncée par saint Jean, guidée par Marie, selon la Sagesse du Père, n'a rien de



Six nouveaux prêtres ordonnés par Padre Jean-Pierre

commun avec la sagesse d'ici-bas.» (*Id.*, n° 162, juillet-août 2003, p. 12)

À la fin de la quatrième visite de Monseigneur Prendergast à Mère Paul-Marie, elle lui dit: «On sait ce qui nous attend, Excellence, le Seigneur l'a annoncé. La lutte sera dure.» Monseigneur de répondre aussitôt: «Le combat est commencé.» (Relation de Soeur Chantal Buyse, *id.*, n° 165, janv.-fév. 2004, p. 11)

Les Fils de Marie et Mère Paul-Marie ne peuvent satisfaire aux exigences du Commissaire pontifical, qui entrent en contradiction avec le Plan divin. Le 4 avril 2005, il écrit une lettre aux Fils de Marie, que le Père Pierre qualifie de «dernier des trois coups qu'il aura officiellement portés contre la Communauté mais, surtout, contre l'Oeuvre et sa Fondatrice»; le même jour doit être publié le Message pastoral concernant l'Armée de Marie, signé par le Cardinal Marc Ouellet.

Les prêtres Fils de Marie oeuvrant dans d'autres provinces canadiennes et à l'étranger ont été rappelés par leur Supérieur à Québec ou à Lac-Etchemin; comme ils étaient très estimés de leurs paroissiens – et même de fidèles d'autres confessions religieuses –, les Évêques sous l'autorité desquels ils avaient exercé leur ministère ont reçu de nombreuses lettres de personnes qui se disaient extrêmement déçues du départ des Fils de Marie qu'elles appréciaient et qui avaient tant fait pour leur communauté locale.

Au pays, de tant de manières les Fils de Marie sont entravés dans leur ministère par l'action conjointe des Autorités, spécialement du Commissaire pontifical et de l'Archevêque de Québec.

UNE OUVERTURE POUR L'OEUVRE

Le Ciel intervient pour sauver la Communauté et lui permettre de poursuivre son développement; des indications d'En-Haut sont données pour que les Fils de Marie commencent à Spiri-Maria à célébrer des baptêmes, présider des mariages, et une cérémonie particulière est planifiée à Spiri-Maria, le 17 septembre 2006, pour introniser le Chef de l'Église de Jean, Padre Jean-Pierre (le Père Pierre Mastropietro).

Marie-Paule, qui désire cesser ses activités à titre de directrice du journal *Le Royaume*, s'interroge sur la personne qui lui succédera. Le 10 août 2006, elle reçoit cette indication:

«LE PÈRE ÉRIC ROY 79 SERA LE DIRECTEUR DU JOURNAL.»

«Étonnée, écrit-elle, je pense qu'on ne voyait pas l'opportunité d'une direction religieuse, car les Autorités religieuses liguées contre nous feraient rapidement des ravages; déjà, elles nous ont fait savoir que le secret devrait entourer leurs interventions et nos réponses. C'est ce que je dis au Seigneur. Arrive aussitôt la réponse:

«VOUS ÊTES LIBRES MAINTENANT!»

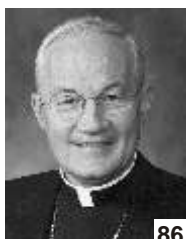
«C'est que tout est préparé pour la prochaine fête qui aura lieu le 17 septembre 2006 et dont le thème est: "Vers l'Église de Jean". Quelle paix inonde mon âme!» (*Le Livre blanc II*, p. 25)

Le 7 janvier 2007, Padre Jean-Pierre 80 procède à l'ordination de cinq diacres 81-85 et, le 1^{er} juin suivant, à l'ordination de six prêtres Fils de Marie, dans le cadre de quatre journées exceptionnelles de prières de la Communauté de la Dame de Tous les Peuples, du 31 mai au 3 juin 2007.

Le 31 mai, au cours d'une cérémonie spéciale,



Messe concélébrée par 41 Pères et prêtres, le 1^{er} juin 2007, au Centre eucharistique et marial Spiri-Maria.



Mgr Ouellet 86



Abbé Fournier 87



P. Jean-Pierre 88

fixion prévue et annoncée s'est réalisée comme elle a été prévue pour nous. «Ce sont Mes prêtres qui te crucifieront.» – «Les prêtres, ce sont aussi mes évêques», m'ont dit le Père et le Fils (...). Pour être crucifiée, il faut avoir été au préalable condamnée.»

À sa lettre est jointe celle du 26 mars 2007 du Commissaire pontifical aux Fils de Marie.

LETTRÉ DU CARDINAL OUELLET À SES DIOCÉSAINS (28 mars 2007)

Le 14 avril 2007, nous apprenons qu'une lettre du Cardinal Marc Ouellet⁸⁶ au sujet de l'Armée de Marie circule ici et là. Nous recevons peu après, par un intermédiaire, une copie de cette lettre non signée et sans en-tête officiel, dans laquelle le Cardinal affirme, entre autres choses:

«Je me vois contraint de déclarer que les responsables de l'Armée de Marie se sont exclus de la communion de l'Église catholique.»

Au sujet des ordinations diaconales du 7 janvier, l'Archevêque indique:

«Ce dernier geste est d'une extrême gravité car il rompt ouvertement la communion avec l'Église catholique. Il entraîne des peines canoniques sévères pour les auteurs d'un tel acte qui appartient de soi à l'autorité épiscopale et qui ne peut d'aucune manière et en aucune circonstance être administré par un prêtre. Ces ordinations sont donc invalides; elles constituent une blessure grave infligée à l'Église.

«En conséquence, je confirme et renforce ce qui a été exprimé antérieurement par l'épiscopat canadien [Note doctrinale du 15 août 2001 de la CECC] et je déclare ce qui suit: l'Armée de Marie est devenue clairement et publiquement un mouvement schismatique et donc une association non-catholique. Ses doctrines particulières sont fausses et ses activités ne peuvent être fréquentées ni soutenues par des catholiques. Ses prêtres et ses diacres ne peuvent plus exercer aucun ministère sur le territoire de l'Archidiocèse de Québec et les sacrements de confirmation et de pénitence administrés par eux sont invalides du fait qu'ils n'ont aucune juridiction.

«Compte tenu de cette situation de rupture avec l'autorité légitime de l'Église catholique, les responsables de lieux de culte dans le Diocèse de Québec ne peuvent pas admettre ces prêtres et les diacres de l'Armée de Marie à présider ou à concélébrer quelque célébration liturgique dans le lieu de culte confié à leur soin.

«Je demande aux fidèles de prier et de faire pénitence pour réparer les torts causés par ce groupe schismatique et pour obtenir le retour au bercail de ces brebis égarées. Que ce triste chapitre de la longue histoire du mouvement de l'Armée de Marie nous fasse tous réfléchir sur notre appartenance à l'Église unique de Jésus-Christ et nous pousse à raffermir notre vie de foi et notre pratique religieuse authentique. Ayons une pensée spéciale pour les personnes de bonne volonté qui ont été séduites par les erreurs de cette organisation et qui ont besoin de notre aide pour rester fidèles à l'Église catholique et à sa doctrine mariale.»

RÉPONSE DE PADRE JEAN-PIERRE

Le 18 avril 2007, Padre Jean-Pierre s'adresse aux membres de l'Oeuvre par le biais de notre journal (numéro 184, de mars-avril):

«Ne craignons pas de marcher sur les pas de l'Agneau Immolé et de rendre compte de l'espérance qui est en nous, même auprès des "loups" qui peuvent aujourd'hui et demain jalonner notre route.

«Soyons heureux de témoigner de la proximité du Royaume de Dieu auprès de tous ceux qui nous sont rattachés et en particulier auprès du prochain parfois plus difficile à aimer. Que la Paix de Dieu prenne toute notre vie et la transforme, qu'elle rejaillisse surtout sur toutes les âmes qui, en ce moment, en ont le plus besoin!

«Ne soyons pas bouleversés même s'il nous faut plus d'une fois encore expérimenter l'épreuve du rejet ou de la condamnation de la part de certaines autorités ecclésiales... N'entretenons envers ces dernières aucune amertume ni aucun ressentiment.

«En dépit de toutes les accusations fausses qui nous sont ou seront portées, continuons d'aimer l'Église. Ne lui refusons pas la poussière collée à nos pieds, pas même celle de notre dignité humaine et chrétienne personnelle qui risque fort et à tort d'être bafouée. Car mieux vaut subir l'injustice que de la commettre. (...)

DOCUMENT D'APPOINT (ABBÉ MICHEL FOURNIER)

L'Abbé Michel Fournier⁸⁷, qui a assisté le Commissaire pontifical pour les Fils de Marie en tant que secrétaire, rédige un texte intitulé «L'Armée de Marie et l'Église catholique, des frères séparés?», qui est publié dans le numéro de juillet-août 2007 de *Pastorale-Québec* sous la forme d'un encart spécial.

Dans ce document, l'Abbé Fournier s'étonne de la situation actuelle de l'Oeuvre, étant donné que

«ce groupe avait fait de la fidélité à Rome et au Pape le signe absolu par lequel on pouvait le reconnaître».

Le sens de cette affirmation – qui avait été formulée par le Seigneur dès la fondation de l'Armée de Marie – a été «montré» à notre Fondatrice le 27 février 2000, ainsi qu'elle l'a écrit:

«Depuis bientôt trente ans, cette phrase est revenue constamment dans nos écrits et dans nos paroles, mais nous n'en connaissions pas la portée mystique qui m'est "montrée" en ce moment. Qu'on me pardonne d'écrire ce que j'"apprends":

«"JEAN-PAUL QUI A L'ESPRIT DE JEAN ET PAUL-MARIE QUI A L'ESPRIT DE MARIE ONT ÉTÉ LIÉS POUR INTRODUIRE L'ÉGLISE DE PIERRE EN L'ÉGLISE DE JEAN." (...)

«Cette simple phrase: "L'Armée de Marie se reconnaîtra à ce SEUL SIGNE: sa fidélité à Rome et au Pape", dépasse de beaucoup l'entendement humain et se situe dans un Plan précis de Dieu.» (Le Royaume, n° 139, mars-avril 2000, p. 5)

L'Abbé Fournier écrit:

«Séparation, c'est ce qui ressort d'une cérémonie tenue le 1^{er} juin à leur chapelle de Lac-Etchemin, alors qu'on y a simulé l'ordination de six prêtres. Il s'agit bien d'une simulation puisque le ministre qui a présidé la cérémonie n'est pas un évêque et ne fait pas partie de la succession apostolique.»

L'Abbé Fournier reprend l'affirmation du Cardinal Ouellet à l'effet que les prêtres et les diacres Fils de Marie

«ne peuvent plus exercer aucun ministère sur le territoire de l'Archidiocèse de Québec». Il cite ensuite le rôle du Commissaire pontifical qui n'a pas reçu des Fils de Marie la collaboration espérée et affirme, au sujet de l'Église de Jean: «Autre Église et autre chef: voilà certes un facteur majeur de séparation avec l'Église catholique.»

Il faut remarquer que depuis longtemps les Fils de Marie ne pouvaient exercer leur ministère «sur le territoire de l'Archidiocèse de Québec». Pour ce qui est de l'ordination sacerdotale, Padre Jean-Pierre⁸⁸ a procédé avec la permission du Ciel: pouvait-il y avoir plus haute délégation? C'est faire injure à Dieu que de parler d'ordination «simulée».

Marie-Paule avait accepté avec déchirement de se soumettre à une exigence divine: porter, avec sa robe blanche, une ceinture et un voile de couleur or, semblables à ceux que portait la Dame de Tous les Peuples en Ses apparitions d'Amsterdam. Le Ciel voulait dissiper toute équivoque sur la mission de Celle qu'Il avait choisie pour vivre, au nom de Marie, la mission de Co-Rédemptrice, Médiatrice et Avocate, dogme qui est promulgué par Padre Jean-Pierre ce jour-là. Un dogme tellement combattu dans l'Église de Pierre, mais la Dame de Tous les Peuples avait assuré qu'Elle «en verrait la réalisation», ce qui s'est avéré.

De plus, le Ciel indique que la proclamation de ce dogme marque le début du Triomphe du Coeur Immaculé de Marie. C'est bien la réalisation du message donné par la Vierge Marie à Don Gobbi, alors qu'il était à Québec, le 18 mai 1977:

«MARIE-PAULE, cette fille de Ma maternelle prédilection que Moi-même J'ai choisie pour réaliser le triomphe de Mon Coeur Immaculé dans le monde.»

Mais comment les Autorités de l'Église de Pierre pourraient-elles comprendre le Plan divin et marial? Dans ce message à Don Gobbi, Marie avait aussi annoncé:

«Malheur aux évêques et aux prêtres qui oseront s'opposer [à mon Armée]: ils tomberont dans l'obscurité et deviendront victimes de Mon adversaire!»

Le rejet définitif de l'Église de Pierre

LETTRÉS DE MONSIEUR PRENDERGAST

En février et mars 2007, Monseigneur Prendergast écrit à plusieurs reprises aux Fils de Marie et à leur Supérieur général, le Père Éric Roy. C'est bien sûr l'intronisation de Padre Jean-Pierre comme Chef de l'Église de Jean et l'ordination diaconale du 7 janvier qui sont au coeur de ses reproches. Une autre lettre arrive en mars.

Lors de la messe, le 13 mars, alors que les Pères Pierre et Victor arrivent près de l'autel, Mère Paul-Marie a la surprise de voir «écrit, de bas en haut, le simple mot SILENCE en capitales noires».

Après la messe, les Pères sont d'avis de ne pas répondre à ces lettres, ce que Marie-Paule confirme en racontant la grâce du SILENCE. Le soir, alors qu'elle s'interroge sur la signification de ce mot, elle «apprend» que:

- «le caractère noir indique que "l'enfer est sur la terre";
- «"SILENCE", écrit à la verticale, signifie aussi que "notre prière doit monter vers le ciel et que nous devons être fidèles".»

Dans sa lettre du 26 mars 2007 aux Fils de Marie, Monseigneur Prendergast annonce la prochaine mise en garde de l'Archevêque de Québec contre l'Oeuvre, de même qu'une déclaration à venir de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et de la CIVCSVA «sur le statut ecclésial du Père Pierre Mastropietro (connu aussi sous le nom de Padre Jean-Pierre)».

Le 30 mars 2007, Mère Paul-Marie écrit aux Responsables des Oeuvres:

«L'heure de la victoire a sonné comme elle a sonné pour Jésus sur la Croix. En effet, sa cruci-



Mgr Bomers 89



Mgr Punt 90



Ida Peerdeman 91

Quant au Commissaire pontifical, les Fils de Marie ne pouvaient en toute conscience se soumettre à ses exigences formulées qui allaient à l'encontre du Plan de Dieu sur l'Oeuvre.

À Dieu de conduire Son Église où Il veut, Église de Pierre ou Église de Jean.

L'Abbé Fournier poursuit:

«La mission sans précédent de Co-Rédemptrice donnée à la Fondatrice (voir *Le Royaume*, n° 181) fait en sorte que l'Armée de Marie est un groupe qui se démarque et s'isole du reste du monde des Églises chrétiennes. La bénédiction donnée par Padre Jean-Pierre le 17 septembre en rendant "Gloire à la Quinternité divine au plus haut des cieux" n'est pas près d'entrer dans les rituels chrétiens, spécialement en constatant que la Fondatrice est elle-même partie prenante de cette quinternité.»

La Dame de Tous les Peuples est venue unir tous les peuples en une seule communauté, mais il faut qu'Elle inaugure Son règne avec un petit groupe – un «petit reste» – avant que le message ne soit porté à tous les peuples.

Comme au temps de Jésus qui était venu annoncer une grande nouveauté – la Trinité divine –, la Dame vient annoncer en notre temps une grande nouveauté – la Quinternité divine. La Quinternité était une notion réservée à la Co-Rédemption. Nous y reviendrons.

Quant aux rituels de l'Église de Jean, ils s'imposeront à cette Église en fonction des connaissances nouvelles qui se dévoilent en son sein, et en fonction de la volonté manifeste de Dieu et de l'Immaculée.

Amsterdam: La Dame de Tous les Peuples

Au sujet de la dévotion à la Dame de Tous les Peuples à laquelle fait allusion l'Abbé Fournier, soulignons que le 31 mai 1996, malgré tant d'oppositions à l'intérieur même de l'Église du Christ, Monseigneur Henrik Bomers⁸⁹, Évêque de Haarlem (Amsterdam), Pays-Bas, a répondu aux appels de Marie en approuvant la dévotion nouvelle sous le nom de Dame de Tous les Peuples et en acceptant Sa Prière. Il ouvrait ainsi «le coeur de tous les Peuples» à la dévotion publique tout en laissant à la conscience de chacun de croire aux messages de la Dame de Tous les Peuples.

Six ans plus tard, le 31 mai 2002, son successeur, Monseigneur Joseph-Marie Punt⁹⁰, a reconnu le caractère surnaturel des apparitions et des messages que la Dame a donnés à Ida Peerdeman⁹¹, rendant publique son approbation le 8 juin suivant, en la fête du Coeur Immaculé de Marie.

Dans le document préparé par l'Abbé Fournier, nous apprenons que les organismes mandatés par l'Évêque d'Amsterdam, Mgr Josef M. Punt,

«pour donner les interprétations découlant des messages ont accepté une demande de la congrégation pour la doctrine de la foi à l'effet de modifier la prière qui posait problème et peut dorénavant être prononcée dans ces termes: "Que la Dame de tous les peuples, la bienheureuse Vierge Marie, soit notre Avocate". En décembre 2004, Mgr Punt avait déclaré qu'il n'y avait "aucun lien de cause à effet entre la dévotion d'Amsterdam et le mouvement qui s'est formé autour de Marie-Paule Giguère". Ces informations n'ont pas encore été divulguées dans *Le Royaume*...»

Tout d'abord, précisons que nous ignorions ces



Raoul Auclair et Marc Bosquart 92

informations et que nous ne pouvions donc pas les publier dans *Le Royaume*.

Il n'y a pas de quoi se réjouir du fait que, à Amsterdam, on n'obéit pas à la Dame de Tous les Peuples qui a tellement insisté dans Ses messages pour qu'on ne modifie en rien la Prière qu'Elle avait donnée et à laquelle sont rattachées tant de grâces! On comprend mieux la nécessité d'un groupe obéissant à Dieu seul, qui lutterait jusqu'au bout pour mener le combat au nom de la Dame.

L'affirmation de Monseigneur Punt concernant les liens entre la dévotion d'Amsterdam et l'Armée de Marie n'est pas étonnante. Comment pourrait-il savoir ce qui se passe réellement au Québec, et qui pourtant actualise le message donné en Amsterdam? Car Amsterdam était l'annonce, Québec l'accomplissement.

Monseigneur Punt ignore probablement le message que la voyante de la Dame, Ida, a reçu en 1977 au sujet de Marie-Paule: «*Elle est la Servante.*»

Certains messages de la Dame indiquent d'ailleurs que ce qui est donné en Amsterdam se réalisera ailleurs. La 52^e vision (31 mai 1956) est fort révélatrice à cet égard:

«*Regarde bien*», dit la Dame à Ida, désignant un endroit dans un pré où s'élèvera plus tard l'église de la Dame de Tous les Peuples, puis Elle ajoute: «*Non, pas là-bas [Amsterdam]; ici [Lac-Échemin, où réside la Dame].*» La voyante commente: «*Je vois distinctement le lieu, l'endroit du Wandelweg, où s'élèvera l'église.*» La Dame précise: «*Il surgira beaucoup de difficultés... C'est un grand terrain... Plus tard il sera entouré de la moitié d'une ville.*»

«*Non, pas là-bas; ici*»: Marc Bosquart⁹² a commenté ce message il y a bien des années, démontrant que le lieu désigné par la Dame correspondait aux terrains que possédait l'Oeuvre à Lac-Échemin («wandelweg», mot néerlandais, peut se traduire par «lacet chemin»); la configuration des lieux – une partie de la ville s'élevant de l'autre côté du lac Etchemin – correspond «ici» à ce qui a été montré «là-bas». D'ailleurs, la Dame précise: «*Je peux bien te dire aussi que la Dame a voulu te mettre à l'épreuve. (...) Elle n'apparaît pas là où s'élèvera l'église.*»

Dans ce même message, montrant à Ida l'intérieur de la basilique future, la Dame indique: «*L'autel de la Dame me représente telle que je viens.*» Ida est étonnée que la sculpture ne corresponde pas au tableau. La Dame lui dit: «*Le Tableau actuel, tu ne le vois pas.*»

Les fruits de la Co-Rédemption

L'Abbé Fournier compare l'attitude de l'Armée de Marie et de sa Fondatrice à celle de grands saints qui

«ont accueilli sereinement même certains abus de pouvoir dont ils pouvaient être les victimes. Ils ont montré leur vraie grandeur dans une acceptation noble de la contrainte et non pas en cherchant à tenir tête, à avoir raison à tout prix. N'y a-t-il pas là une manière de porter la Croix à l'instar d'un certain Jésus de Nazareth? Ou de marcher dans les pas de saint Paul, l'apôtre qui a supporté plus que sa part d'épreuves et n'a ménagé



Padre Pio 93



Saint Paul 94



Abbé Fournier 95

aucun effort pour rendre témoignage à son Seigneur?»

Chaque mission est unique; pour ce qui est de saint Padre Pio⁹³, rappelons qu'il s'est plié aux décisions injustes des Autorités qui concernaient sa personne, mais qu'il n'a pas cédé lorsque l'oeuvre qu'il a fondée (l'hôpital Casa Sollievo della Sofferenza) était en jeu.

La comparaison avec Jésus de Nazareth est des plus appropriées, car Marie-Paule accomplit à la suite du Rédempteur la mission de Co-Rédemption qui est la sienne, selon les mots de Raoul Auclair⁹²:

«Le mystère de la Co-Rédemption, tel est le but; la configuration, telle est la démarche. Et celle que Dieu avait engagée dans cette voie difficile y avançait dans les ténèbres. Il lui fallait refaire le chemin que fit Jésus en sa Passion; il lui fallait revivre, en mode de vie banal, ce que souffrit le Sauveur en l'accomplissement de la Rédemption. Avec, bien sûr, la distance infranchissable qu'il y a entre le Créateur et la créature, entre Celui qui est l'Image et celle qui est la Ressemblance.» (Préface à *Vie d'Amour*, p. 13)

Jésus ne s'est pas d'abord tourné vers les Autorités religieuses de Son temps, mais vers le peuple. Il n'a pas demandé l'autorisation du Sanhédrin pour accomplir Sa mission et dévoiler le mystère d'un Dieu en Trois Personnes. Il en est ainsi pour Marie-Paule, obligée de marcher sur les pas du Rédempteur, soumise aux mêmes contradictions de la part de l'Autorité religieuse en place, et qui a dû dévoiler la présence de l'Immaculée au sein de la Trinité en nous révélant le mystère de la Quinternité divine.

Quant à la comparaison avec saint Paul⁹⁴, elle est également appropriée, Marie-Paule ayant été envoyée, comme Paul, à toutes les nations. Paul a dû lutter contre l'autorité religieuse du temps pour que le monde s'ouvre à la compréhension du mystère du Christ; ainsi en est-il de Marie-Paule en notre temps.

L'Abbé Fournier⁹⁵ mentionne les fruits de l'Oeuvre, qu'il constate d'abord dans le journal *Le Royaume* où sont publiés

«des témoignages de fidèles du Christ pour qui la rencontre avec l'Armée de Marie a marqué le début d'une réforme de leur vie chrétienne, d'un réveil ou d'un approfondissement de leur piété.»

Il poursuit:

«Par ailleurs, la vie simple, laborieuse et priante des Filles et des Fils de Marie est une bonne annonce aux yeux du monde des temps futurs où le Christ sera tout en tous. Les célébrations liturgiques vécues avec piété et dignité, le soin donné au chant liturgique suggèrent déjà ce que sera, en plus grandiose encore, la liturgie céleste. L'encouragement donné à la vie familiale, l'attention portée à la jeunesse sont aussi des semences d'évangile et constituent un terrain propice au rapprochement avec les autres chrétiens.»

Ces fruits de l'Oeuvre mariale découlent de la vie de sa Fondatrice. Or, «on juge un arbre à ses fruits»...

L'auteur du document revient sur

«l'annulation par la Fondatrice d'une rencontre convenue entre elle et Mgr l'Archevêque [qui] semble avoir été un point tournant à partir duquel le fossé des divergences s'est révélé plus clairement».

Si la rencontre avait eu lieu selon les desseins divins, avant qu'il ne fût trop tard, le fossé aurait peut-être été comblé au lieu de se creuser.

L'Abbé Fournier termine sur une note fraternelle:

«À défaut de l'unité de la foi ou de la communion ecclésiale, s'il y a un souhait qu'il faut formuler dans la situation présente, c'est bien celui que soit maintenu le climat de respect mutuel qui n'empêche pas de dire la vérité, mais qui est d'abord au service de la recherche de cette unité des disciples pour laquelle le Christ, au soir de sa vie, a prié.

«Que tous, ils soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi. Qu'ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que tu m'as envoyé» (Jean 17, 21). Que la prière du Christ soit inlassablement la nôtre.»



Card. Ouellet

«Que tous soient un», telle est la devise épiscopale du Cardinal Ouellet, que le Ciel avait rattaché à l'Oeuvre, mais qui n'a pas pu remplir son rôle.

«Que tous soient un», telle est notre prière, alors que la Dame de Tous les Peuples a appelé tous les peuples à l'unité. Et cette unité sera fondée sur la vérité.

Conclusion

L'ORIGINE DES DIFFICULTÉS

Ces paroles de Marie-Paule peuvent nous faire comprendre l'origine du problème avec les Évêques canadiens:

«[Dans les années 1970], le Renouveau Charismatique s'implante au Québec. Après de sérieuses réticences faites par nos Évêques, nous les voyons s'y engager l'un après l'autre. Fait étonnant, aussitôt après, ils entrent en lutte contre nous avec une vigueur peu ordinaire; ils défendent à leurs Prêtres d'encourager l'Armée de Marie et nous interdisent l'entrée dans nos églises. De plus, ils obligent leurs Prêtres à s'engager dans le Renouveau Charismatique.

«Que de doléances n'avons-nous pas entendues de la part de nombreux Prêtres sympathiques à notre Cause et très inquiets face au Renouveau Charismatique. Cela se comprend: c'est le faux esprit qui est entré dans l'Église. Voilà la source d'une haine implacable vouée à l'Armée de Marie.» (Vie d'Amour, Appendice, vol. II, p. 181-182)

Mais le Renouveau Charismatique s'essouffle:

«Alors que l'Épiscopat et les Prêtres, Religieux et Religieuses nous dressent des barrières de toutes sortes et que la ferveur de nos Membres augmente, c'est le contraire qui se produit dans le Renouveau Charismatique, fortement soutenu par les mêmes Autorités qui ne cessent de relever le courage et la ferveur de ses Membres.

«En 1958, le Seigneur m'avait indiqué:

«CE SONT LES LAÏCS QUI SAUVERONT LE MONDE, AVEC UNE MINORITÉ DE PRÊTRES, RELIGIEUX ET RELIGIEUSES RESTÉS FIDÈLES À LEUR VOCATION.» (Id., p. 185)

UNE ÉGLISE DIVISÉE

Lorsque le Pape Jean-Paul II a effectué sa première visite au Canada, en 1984, certains médias ont parlé d'une «visite embarrassante»: «La visite prochaine du pape est loin d'enthousiasmer les évêques du Québec. Au contraire. Elle creuse de longs silences embarrassés dans leurs discours. Plusieurs ont souhaité, en secret, bien sûr, que le grand événement n'ait jamais lieu, que "ce calice s'éloigne de leurs lèvres"...

«C'est que la visite de Jean-Paul II a aiguisé les profondes divisions qui affligent les catholiques du Québec et risque de faire éclater la communauté catholique. (...) La visite de Jean-Paul II pourrait exacerber le schisme latent dans l'Église québécoise: le danger est très réel.» (L'Actualité, septembre 1984).

Au Manitoba, les membres de l'Armée de Marie font parvenir à leur Évêque un don de 4000 \$ pour

la visite du Saint-Père; ce don leur est retourné.

En 2003, alors qu'était lancée une souscription pour la rénovation du petit Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin où l'Armée de Marie avait été fondée, l'Oeuvre a offert un don de 20 000 \$... qui lui a été retourné.

L'Armée de Marie, qui révèle la division existant au sein de l'Église, est accusée injustement de tant de maux, en même temps qu'elle est l'objet d'une lutte inimaginable. Marie-Paule écrit:

«Comment pourrait-on croire le récit de toutes nos difficultés si l'on n'avait aucune preuve, tellement une telle lutte contre une Oeuvre est invraisemblable dans l'Église du Christ? D'ailleurs, il nous est impossible de raconter, tant à Rome que dans ces pages, tout l'enchevêtrement de difficultés suscitées contre l'Armée de Marie et sa fondatrice. Nul au monde ne saurait s'imaginer pareil raz de marée qui surgit à mon bureau chaque jour et qui nous laisse dans le calme, la joie et la sérénité. C'est que l'être humain doit avoir les pieds sur la terre, mais le coeur, l'âme et l'esprit centrés en Dieu.» (Vie d'Amour, Appendice II, p. 146)

Devant ce dédale de difficultés à travers lequel a passé l'Armée de Marie, on est obligé de conclure que le Ciel est avec cette Oeuvre – il n'y a pas d'autre explication possible au fait que personne n'a réussi à la détruire, malgré l'ampleur des moyens utilisés et l'acharnement qui dure depuis plus de trente ans. Ainsi se vérifient les paroles de Gamaliel aux membres du Sanhédrin, lorsqu'il leur avait conseillé de laisser en paix les disciples du Christ:

«Si leur intention ou leur action vient des hommes, elle tombera. Mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez pas les faire tomber. Ne risquez donc pas de vous trouver en guerre contre Dieu.» (Ac 5, 38-39)

LES OEUVRES DE DIEU

«Les oeuvres que je fais au nom de mon Père, voilà ce qui me rend témoignage», déclare Jésus aux Juifs. (Jn 10, 25) À Ses apôtres, il affirme: «Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même; mais c'est le Père qui demeure en moi, et qui accomplit ses propres oeuvres. Croyez ce que je vous dis: je suis dans le Père, et le Père est en moi; si vous ne croyez pas ma parole, croyez au moins à cause des oeuvres.» (Jn 14, 10-11)

Marie-Paule peut reprendre à son compte ces paroles du Seigneur. Sa vie est remplie d'oeuvres qui témoignent qu'elle vit en Dieu et en Marie qui accomplissent par elle Leurs propres oeuvres. La vue de ces oeuvres devrait être suffisante pour convaincre quiconque de l'authenticité de sa vie mystique et de sa mission. – Laissée à elle-même, une simple femme n'aurait pas pu accomplir tout ce qu'elle a accompli par la grâce de Dieu, et de surcroît avec une santé délabrée.

DE NOMBREUX CHARISMES

- Que de conversions sont dues à la lecture de Vie d'Amour et des autres écrits de Marie-Paule, ou à une simple rencontre avec elle.
- Les guérisons obtenues par son intermédiaire ou son intercession se comptent au moins par centaines, sinon par milliers, en plus de 35 ans d'apostolat marial. Des personnes qui étaient condamnées par les médecins ont recouvré la santé, et les témoignages ne cessent d'affluer. Même des Évêques ont eu recours à Marie-Paule pour bénéficier de son charisme de guérison.



J.-P. Bélanger
1933-2005

La guérison de Jean-Paul Bélanger, homme d'affaires de Rimouski, est un des cas les plus connus: en 1974, après avoir fait quelques infarctus, Jean-Paul a été hospitalisé à l'Hôpital Laval, à Québec, où neuf spécialistes ont conclu qu'il n'y avait plus rien à faire. «Vos jours sont comptés», lui dit le spécialiste en chef. Suivant l'indication du Seigneur, Marie-Paule applique

à quelques reprises sa main gauche sur le coeur de Jean-Paul dont le médecin confirme par la

suite la guérison. Jean-Paul mènera une vie active, fera de la plongée sous-marine et du parachutisme; il survivra une trentaine d'années avec un coeur en excellente condition.

Un exemple d'un autre ordre: un couple désirait avoir des enfants, mais le mari avait été reconnu stérile. Après l'intervention de Marie-Paule, le couple aura sept enfants. Au premier enfant, le médecin ne croyait pas que le mari était le père, mais après avoir fait l'accouchement et constaté à quel point le bébé ressemblait à cet homme, il n'a pu que constater le miracle. Après leur sixième enfant, le couple est retourné voir Marie-Paule qui avait deviné leur demande non formulée, c'est-à-dire une accalmie, et ce fut le cas pendant quelques années avant l'arrivée d'un autre enfant.

- Marie-Paule a expérimenté la bilocation; elle «voit» des personnes agir à distance (phénomène qui se produira très fréquemment au sujet des adversaires de l'Oeuvre dont elle «voit» les actions et «entend» les entretiens, à l'Archevêché ou ailleurs).
- Les personnes qu'elle a rencontrées ont souvent eu l'impression qu'elle lisait dans leur âme. Et le Seigneur lui a donné le charisme de déceler l'état de l'âme d'une personne en regardant sa photo.
- Charisme de prophétie: au début des années 1980, Marie-Paule a décrit aux membres de l'Armée de Marie une vision que lui avait donnée le Seigneur concernant la ville de New York: «J'ai "vu" la ville de New York assombrie par un immense écran de fumée. C'était comme une brume épaisse qui couvrait les gros et hauts édifices de cette ville si importante du monde.» Et elle avait ensuite «vu» ces hauts édifices s'effondrer dans le sol. – Cette vision s'est réalisée moins d'un mois après la publication de la Note doctrinale de la CECC contre l'Armée de Marie, lorsque l'attentat terroriste est survenu contre le World Trade Center, le 11 septembre 2001.
- «Croyez au moins à cause des oeuvres», voudrait certainement dire Marie Immaculée à tous Ses enfants de la terre.

«LE "RIEN", LE "ZÉRO"...

Marie-Paule dit qu'elle ne fait rien d'elle-même, qu'elle est le «Rien», le «Zéro» par lequel Marie passe, «mais ce "Rien" est rempli de la puissance de Dieu et de Marie Immaculée».

C'est par l'humilité de la Servante que le Ciel vaincra l'orgueil de l'Adversaire. La Servante en qui Marie s'est incarnée pour réaliser la mission qui Lui était destinée et qui avait été annoncée dans la Bible (Genèse et Apocalypse).

Si des problèmes ont surgi partout où Marie-Paule est passée, c'est qu'elle avait pour mission de déloger Satan qui était bien installé. Comment en douter quand on voit la lutte ignoble qui a sans cesse été menée contre l'Armée de Marie et sa Fondatrice, lui donnant sans cesse l'impression d'être mordue au talon? Et la lutte a aussi été portée contre les Autorités religieuses qui ont appuyé l'Oeuvre, tout spécialement les Évêques qui ont accueilli les Fils de Marie et qui ont subi les représailles de leurs confrères.

UNE MISSION DANS LE COEUR DU PÈRE

Au soir de sa vie, Mère Paul-Marie goûte des grâces insoupçonnées de Lumière et d'Amour, jusque dans le Coeur du Coeur du Père dont elle nous décrit les beautés. Elle nous entraîne à sa suite, dans ce sillage de beauté où la vie est tissée de don, de pardon et d'abandon.

Aucune amertume en nos coeurs face à ces adversaires qui comprendront leur erreur un jour – avant qu'il ne soit trop tard, espérons-le. La Co-Rédemptrice pouvait-Elle emprunter un autre chemin que le chemin de la Croix, le chemin suivi par le Rédempteur? Quant à nous, il nous a été donné de voir et de croire. Pour tant de grâces, nous bénissons la Quinternité divine!

Marie-Paule, souviens-toi de nous quand tu quitteras cette pauvre terre où s'édifiera peu à peu le Royaume nouveau.

Le 6 juillet 2007

Sylvie Payeur Raynauld